

**DEBATS ECONOMIQUES DE LA
FONDATION FRIEDRICH-EBERT**

Nr. 2

Mai 1991

**LE SECTEUR INFORMEL
AU CAMEROUN :
IMPORTANCE ET PERSPECTIVES**

1043

**FONDATION
FRIEDRICH
EBERT** 

**DEBATS ECONOMIQUES DE LA
FONDATION FRIEDRICH-EBERT**

**LE SECTEUR INFORMEL AU CAMEROUN:
IMPORTANCE ET PERSPECTIVES**

Yaoundé, Mai 1991

Table des matières

Pages

Préface	I
1. Une réflexion sur les contraintes institutionnelles et légale dans le secteur dit informel	4
<i>Takizala K. Mayala</i>	
2. Les activités informelles dans les centres urbains: L'exemple des petits métiers de la ville de Yaoundé	13
<i>Kengne Fodouop</i>	
3. Le secteur financier informel au Cameroun	21
<i>J.-C. Tchatchouang</i>	
4. Le secteur informel: Une approche institutionnelle	28
<i>S. Ngogang</i>	
5. Esquisse d'un cadre juridique pour le secteur informel au Cameroun	33
<i>V. Tchokomakoua</i>	
6. Techniques d'évaluation du secteur informel	43
<i>C. Watat</i>	

PREFACE

Le secteur informel, la nouvelle Mècque de la politique économique en Afrique? Après deux décennies d'une stratégie de développement basée sur la promotion des cultures d'exportation et des "industries industrialisantes", les économistes et politiciens africains arrivaient enfin, au début des années quatre-vingt, à "découvrir" le secteur dit informel. Comme notait un observateur:

"The official attitude in the region toward the informal sector has changed dramatically since the early 1980s. Whereas in the past, the government's position vis à vis the sector varied from benign neglect to outright harassment, the informal sector is now considered as a lead sector for the creation of new jobs in an increasing number of countries."(1)

Les raisons de cette nouvelle démarche sont évidentes: Au cours de ces dernières décennies, les activités informelles ont pris une proportion de plus en plus importante dans les économies africaines. Selon des études menées par le BIT, le secteur informel représentait au milieu des années quatre-vingt environ 60% de la force de travail urbaine et en moyenne 20% du PIB des états de l'Afrique subsaharienne.(2) Les trois quart des postes de travail nouvellement créés dans le milieu urbain africain chaque année se trouvent dans le secteur informel. Si on regarde l'importance des enjeux - au Cameroun, par exemple, la population active s'accroît en moyenne de 120.000 personnes chaque année(3) - la nouvelle attention consacrée au secteur informel se comprend aisément.

Mais l'intérêt pour le secteur informel recouvre aussi d'autres raisons. En particulier, il correspond au nouveau libéralisme, devenu l'idéologie dominante dans les discours politiques et la théorie du développement depuis la fin des années soixante-dix. Le "dynamisme" et le "libéralisme" des petits entrepreneurs du secteur informel s'opposaient d'une façon éclatante à l'immobilisme et à la défaillance d'un secteur dit "moderne" étatisé, dont l'échec devenait de plus en plus visible.

Le secteur informel, enfin, le remède pour les maux économiques des sociétés africaines? Rien n'est moins sûr. Malgré le dynamisme incontestable du secteur informel, un certain nombre de problèmes se posent:

1 Diejomaoh, V./Vandemoortele, J., Employment in Africa: Trends and Prospects, dans African Development Perspectives - Yearbook 1989, Berlin 1990, p.63-75, ici p.66.

2 Banque Mondiale, Sub-Saharan Africa - From Crisis to Sustainable Growth, Washington 1989, p. 138.

3 MINPAT/MINDIC, Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun, Yaoundé 1989, p. 23.

"There are already signs that underemployment in the informal sector is on the rise because the rate of output growth has been far below the rate of labour absorption....Moreover, the entry requirements into micro-entrepreneurship are quite high in terms of maturity, experience, skills and personal savings...The widespread belief that unemployed youth can easily be settled in self-employment is often based on an incorrect understanding of the functioning of the labour market."(4)

Le cas du Cameroun est typique: Parmi les quelques 3000 entreprises du "secteur traditionnel" créées chaque année, très peu survivent au delà des deux ou trois premières années. Le manque de locaux, l'impossibilité de trouver un financement ou d'obtenir un crédit, les incertitudes du marché, la concurrence des produits importés (trop souvent frauduleusement) leur coupent l'herbe sous les pieds.(5)

Des pareilles problèmes frappent le secteur informel dans tous les pays d'Afrique.

Un secteur en dehors des structures étatiques, donc? Pas du tout. Les relations entre l'Etat et le secteur informel sont plutôt réelles et ambivalentes. D'un côté, selon le BIT, environ 40% des entreprises du secteur informel en Afrique paient des taxes ou des frais d'enregistrement.(6) D'un autre côté, le secteur informel n'échappe pas à la volonté de l'Etat de contrôler, voire de s'accaparer des ressources économiques nationales. Comme notait un observateur zaïrois:

"Dans plusieurs activités de la petite économie marchande, l'Etat à travers les interventions de ses divers services passe pour une énigme qui frappe ou non, freine ou favorise, récupère ou se passe des petites activités marchandes."(7)

Dans de telles conditions d'insécurité, l'épanouissement du secteur informel ne peut être garanti. Il demeure faible et au-dessous des potentialités qu'il détient et qu'il faudrait valoriser pour le développement des économies africaines.

Hélas, la marginalité du secteur informel n'est pas uniquement un problème économique. Les sphères économiques, sociales et politiques sont étroitement liées. La marginalité du secteur informel risque de devenir un problème social (et donc politique) majeur dans une Afrique de plus en plus peuplée et urbanisée. Sans des changements profonds, le secteur informel permettra à ses acteurs d'échapper de

4 Diejomaoh, V./Vandemoortele, J., op.cit., p.66.

5 Banque Mondiale, Cameroun - Memorandum Economique, 1987, p.14.

6 Banque Mondiale, Sub-Sahara..., p. 138.

7 Tshonda, O., La petite économie marchande à Kisangani, Politique Africaine, Nr.41, p.56-71, ici p.69.

moins en moins au cercle vicieux de la pauvreté: une productivité faible assure des revenus misérables qui réduisent d'autant la productivité.(8)

Les conséquences d'une stagnation du secteur informel seront graves, pas seulement pour le développement économique, mais aussi pour le développement politique du continent: Déjà aujourd'hui émerge dans les grandes agglomérations africaines une "nouvelle classe" des jeunes sans espoirs, des lycéens sans perspectives et des diplômés au chômage. Pour beaucoup d'entre eux, la perspective de devenir un "petit entrepreneur" dans le secteur informel est la seule dont ils disposent.

Et si cette perspective échouait? Il existe, écrivait la sociologue française Catherine Coquery-Vidrovitch en 1985, *"...chez ces jeunes en mal d'emploi un sentiment intense de frustration personnelle...Certains entre eux, porteurs d'une idéologie de la révolte contre l'appareil d'Etat et l'oligarchie au pouvoir, ne pourront-ils transcender leur amertume individuelle en un mouvement collectif gros de potentialités révolutionnaires?"*(9)

Aujourd'hui, ce sont les régimes à parti unique qui basculent sous la pression de "la rue". Mais demain...?

Les enjeux sont donc majeurs. Et les connaissances pas toujours à la hauteur du défi. Dans le but d'apporter sa modeste contribution à une meilleure connaissance du secteur informel au Cameroun, la Fondation Friedrich-Ebert a organisé le 8.2.1991 une conférence sur le thème "Le Secteur Informel au Cameroun: Importance et Perspectives". Les contributions présentées à cette conférence ainsi que d'autres réflexions sont publiées dans les pages qui suivent.

E.Hillebrand

8 Coquery-Vidrovitch, C., Afrique Noire - Permanences et ruptures, Paris 1985, p.384.

9 ibid. p.389.

UNE REFLEXION SUR LES CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET LEGALES DANS LE SECTEUR DIT INFORMEL

TAKIZALA K. MAYALA*

Au cours des deux décennies passées le Bureau International de Travail a entrepris au titre de programme mondial de l'emploi, un ensemble de recherche afin de mieux connaître les conditions dans lesquelles opèrent les petites activités marchandes et d'en dégager leur potentiel économique. Plus modestement, le but de cet exposé est de souligner quelques unes des contraintes institutionnelles et légales qu'elles rencontrent ainsi que leur degré d'observation des lois et règlements régissant l'activité économique. Les études en cours aussi bien en Amérique Latine qu'en Afrique se proposent de formuler, à l'intention des gouvernements qui le souhaitent, un programme d'action comportant des mesures de politique propres à desserrer les contraintes qui pèsent généralement sur les micro-entreprises.

DEFINITION ET PROBLEMATIQUE

Mais tout d'abord, qu'est-ce que le secteur dit informel? La notion de secteur ou de forme de production non structuré ou informel apparaît au début 1970. Depuis, elle a donné naissance à une longue littérature portant, d'une part, sur les caractéristiques de ce secteur étant donné le flou terminologique qui l'entoure, d'autre part, sur son importance relative dans les différentes économies des pays en développement.

Aucune définition n'étant satisfaisante, on regroupe dans le secteur informel essentiellement des activités économiques localisées et non localisées qui ne sont ni enregistrées ni affiliées à la sécurité sociale. Elles occupent dans certains pays près du quart de la population urbaine et se caractérisent par une absence de la tenue des comptes. Le secteur informel, qui dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne constitue après l'agriculture le second secteur pourvoyeur d'emploi, regroupe surtout l'artisanat de production et de services et micro-commerce. Ce secteur, dont les activités influent dans une large mesure sur la croissance de l'économie nationale et contribuent pour une large part à la formation du PIB, est essentiellement alimenté par les déscolarisés, les analphabètes et autres travailleurs issus de l'exode rurale par les licenciés des entreprises dissoutes, les jeunes diplômés sans emploi et, bien sûr, les fonctionnaires de l'Etat, la conjoncture aidant.

* M. Takizala K. Mayala, est le Directeur du Bureau de l'OIT pour l'Afrique Centrale, Yaoundé. Cet exposé est tiré de la note méthodologique de C. Maldonado du BIT pour une recherche sur les Contraintes Institutionnelles et Légales dans le Secteur Informel, 1989.

Cependant, les critères purement quantitatifs tels que le nombre d'emplois, le niveau du chiffre d'affaires ou le niveau du capital, ne suffisent nullement pour qualifier une activité de formelle ou d'informelle. D'autres critères, d'ordre qualitatif, sont à même de donner plus de précisions sur la nature des différentes activités recensées. Parmi ces critères, le degré d'observation des législations fiscales, sociales et locales du pays par les unités économiques vient en première place.

Dans le contexte de la crise structurelle de longue durée telle que nous la connaissons depuis les années 70, le passage dans les pays industrialisés à un nouveau régime d'accumulation de capital à l'échelle mondiale fondé sur la flexibilité croissante de tous les domaines de la vie économique et sociale a induit des changements importants dans les mécanismes institutionnels de régulation des transactions sociales. Des formes nouvelles d'emploi, d'organisation du rapport salarial, de la concurrence, de la consommation, de l'intervention de l'Etat et de l'insertion des économies nationales dans ce nouveau régime international se mettent progressivement en place.

Les effets de ces bouleversements se font sentir diversement dans les pays en développement. Pour sortir de la crise, les partisans de la libéralisation des règles régissant le marché du travail, notamment l'embauche, plaident pour une plus grande flexibilité dans leur application. Ainsi, la rémunération minimale, la durée et les horaires de travail, les mécanismes de licenciement et d'indemnisation, le droit d'organisation des travailleurs, seraient renégociés au gré des circonstances. Grâce à la souplesse que leur procure ce nouveau cadre, les entreprises du secteur moderne de l'économie dans son ensemble en retireraient des bénéfices non négligeables dans l'absorption croissante de main-d'œuvre, la création d'emplois plus productif, l'amélioration de la compétitivité des industries, la capacité accrue de l'économie à s'adapter aux changements dictés par l'ajustement structurel en cours.

Pour contrer la concurrence du secteur dit informel, le plaidoyer pour la libéralisation des normes du contrat de travail en vigueur dans le secteur moderne s'accompagne d'un second volet comportant un contrôle plus strict des conditions d'exercice des activités non enregistrées. Ainsi les mêmes règles devraient être appliquées aux deux secteurs de l'économie, du fait que tous les deux écoulent leurs produits et services sur le même marché et pratiquent, à qualité comparable, des prix relativement concurrentiels. Perçues comme illégales, contournant sans cesse la loi, évitant taxes et impôts, les petites unités économiques seraient ainsi à l'origine d'une concurrence déloyale et ruineuse pour les grandes et moyennes entreprises. Leur conversion en unités régulièrement constituées permettrait d'y mettre fin tout en assurant une garantie aux investisseurs et une protection minimale aux travailleurs souvent surexploités.

Comme dit plus haut, le but de cet exposé est d'avancer quelques hypothèses de recherche centrées sur la problématique de la légalité et de la régularisation des activités économiques opérant dans un cadre institutionnel informel. L'analyse empirique des tendances actuelles devrait permettre de remonter aux causes multiples du phénomène, de démontrer les mécanismes qui le reproduisent et, de mieux préciser sa portée et ses aboutissements.

CADRE ANALYTIQUE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL

On admet que l'intervention de l'Etat dans la définition des caractéristiques de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises revêt une importance considérable. En effet, c'est lui qui arrête et met en oeuvre les politiques industrielles, commerciales et financières de même que les instruments de caractère légal et institutionnel visant à promouvoir et à réglementer l'activité économique. Le rapport qui s'instaure entre les petits opérateurs économiques et les diverses instances étatiques détermine dans une bonne mesure les chances de survie et de développement de la production du secteur informel. Plus précisément, la forme dont les petits producteurs règlent leur rapport avec l'Etat ne devient intelligible que le jour où l'on saisit la logique et les mécanismes de fonctionnement du système politico-institutionnel en place avec ses spécificités historiques.

De nombreux constats convergent cependant pour affirmer que, à des rares exceptions près, les politiques conçues et menées dans les pays en développement ne tiennent pas compte des problèmes et des besoins spécifiques des unités économiques de très petite taille. Une telle spécificité découle, de leur dotation interne en ressources, des formes dont ces dernières sont mises à contribution dans la production et des relations particulières que les micro-entreprises entretiennent avec les divers marchés, du travail, des biens, des services et des capitaux.

L'Afrique n'échappe pas à ce constat: Les pouvoirs publics se sont montrés et continuent à se montrer peu soucieux d'apporter aux petites unités économiques l'appui et les encouragements nécessaires et n'ont que tendance à s'en tenir à une attitude passive, restrictive et, quelquefois à une action répressive. Dans son rapport de 1972 sur le Kenya, le BIT faisait déjà état du traitement discriminatoire du Gouvernement en faveur des entreprises modernes et au détriment des activités dites informelles: Celles-ci n'étant même pas reconnues par les institutions officielles, se trouvaient nettement défavorisées pour l'accès au capital, le choix d'emplacements appropriés, l'aide publique sous forme de prêts, de subventions, de protections douanières et de maints autres services. Curieusement, presque 20 ans après ce diagnostic reste tout à fait d'actualité et le progrès économique continue d'être assimilé à la création de gran-

des et moyennes entreprises intensives en capital qui dépendent fortement du marché international pour leur approvisionnement, voire pour leur fonctionnement.

UNE POSITION STRUCTURELLE DEFAVORABLE

Ainsi, première hypothèse, un environnement défavorable à l'essor des activités déployées à petite échelle se serait progressivement mis en place dans les pays africains. Aussi ne faut-il pas s'étonner que des activités du secteur informel, fondées avant tout sur l'initiative et le travail individuel, s'écartent des prescriptions officielles et se replient sur elles-mêmes. Tout en évoluant cependant selon leurs propres règles et d'après les normes sociales et culturelles du milieu où elles ont vu le jour.

Ainsi, l'origine de l'illégalité de ces activités - au sens d'un faible degré d'observation de la législation en vigueur sur la fiscalité et les lois social du travail - proviendrait en premier lieu de leur position structurelle défavorable. Souffrant essentiellement d'un accès discriminatoire aux ressources de production et d'une situation financière fragile, les petits producteurs ne tirent de leurs activités que des maigres revenus. Il y aurait ainsi - en dehors de toute considération du coût de la légalité - une incapacité économique de subvenir aux charges fiscales et sociales. Cette incapacité résulte elle-même des options politiques d'affectation et d'utilisation des ressources nationale qui accentuent l'inégalité des chances dans les domaines économiques, financiers et sociaux.

UN SYSTEME INSTITUTIONNEL INADAPTE

Cette première hypothèse doit néanmoins être complétée d'une seconde de caractère historique d'après laquelle l'inégalité des opérateurs informels serait attribuée à l'inadaptation encore trop fréquente du système institutionnel en place et à sa logique normative, qui, à certains égards, éveille le souvenir de la stratification sociale de l'époque coloniale au cours de laquelle l'exercice de certaines activités en zones urbaines était limité, voire réprimé, au seul profit des monopoles réservés aux Européens. Les Africains n'ayant la plupart du temps accès qu'à des services sociaux d'un niveau nettement inférieur à ceux dont bénéficiaient les étrangers.

Trois décennies après l'indépendance, force est de constater que les différentes lois fiscales et commerciales ainsi que celles réglementant l'exercice de certains métiers et l'apprentissage ainsi que les codes des investissements, des finances et de l'urbanisme accusent généralement une inadéquation flagrante aux réalités locales. Fortement influencées par les concepts et méthodes d'un modèle mimétique de développement im-

porté, les structures institutionnelles ne parviennent guère à assurer une meilleure insertion des petits producteurs dans le tissu économique et social.

En dépit du progrès récemment accompli dans certains pays, la politique de régulation de l'Etat demeure encore imprégnée d'élitisme et d'un souci d'intégration autoritaire des petites unités économiques dans la normative en vigueur. Or cette logique se heurte souvent à des pratiques sociales qui revendiquent l'autonomie, voire qui refuse toute formalisation. D'où souvent aussi l'épreuve de force qui conduit aux ennuis quotidiens des artisans, petits commerçants et transporteurs : sous forme de tracasseries administratives, de campagne d'intimidation, et de prélèvement réguliers opérés arbitrairement notamment. Les exigences du fisc ont donné lieu dans nombre des villes d'Afrique sub-saharienne à des pratiques de dissimulation, de fuite et de cessation temporaire de l'activité en période de perception, ce qui a pour conséquence d'accroître le climat d'insécurité et d'aggraver la position vulnérable des producteurs. Tout cela incite les intéressés à se décourager et à demeurer en dehors d'un système politico-institutionnel qui les opprime et qui, de surcroît, est en train d'échouer sur tous les plans. La semi-clandestinité devient ainsi une sorte de rempart contre l'intégration sociale - telle que définie par la normative de référence - et, à terme, une source de nouveaux conflits avec les autorités civiles et policières. En revanche, rester en dehors des institutions et de leurs normes, c'est également renoncer à tous les avantages qu'elles peuvent éventuellement procurer.

Au vu du caractère inadéquat et du degré restreint de pertinence des lois et règlements à l'égard des activités informelles, on peut se demander avec le BIT s'il ne faudrait pas postuler sur les unités économiques informelles, au lieu d'être taxées d'illégales, devraient plutôt être considérées comme non réglementées ? Auquel cas il faudrait plutôt parler d'un "vide juridique". Par ailleurs, les perspectives d'une réforme institutionnelle en profondeur, favorable aux intérêts des unités économiques informelles, demeurent elles-mêmes très incertaines. L'ambiguïté régnante n'a pourtant pas laissé de fournir des arguments aux partisans d'un "assainissement fiscal" et d'un nouveau dispositif administratif, juridique et réglementaire des petites activités marchandes. Il est cependant à craindre qu'un tel redressement entraîne de sérieuses dysfonctions et risque d'achopper à une situation de fortes tensions sociales.

UNE PRESSION FISCALE ACCRUE EN PERSPECTIVE

C'est dans un changement d'orientations économiques et d'aggravation des déséquilibres budgétaires et financiers de l'Etat que le secteur informel, par l'importance qu'il a prise dans l'économie, fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics. Les options libérales dominantes à présent ont entraîné, ou vont sans doute entraîner, de profondes modifications de la législation et de la fiscalité des entreprises. On est

en droit de s'interroger sur la place et le statut même du secteur informel dans les politiques nationales de développement.

La problématique de la fiscalité a pris à cet égard un relief tout particulier et renvoie aux enjeux des politiques de redistribution de revenu entre les divers groupes sociaux et de transfert de ressources envers les secteurs économiques prioritaires. Si la priorité est donnée à la recherche des équilibres budgétaires de l'Etat, faudrait-il alors imposer les entreprises informelles comme les autres entreprises afin de financer les dépenses publiques ? En raison de la justice économique et du manque à gagner que représente pour l'économie nationale l'évasion ou la sous-imposition des activités informelles. Par contre, si l'objectif premier est d'ordre économique et social, faudrait-il à priori imposer le moins possible ces activités afin de préserver leur dynamisme économique ? Au nom de la capacité de ce secteur vital à créer de nombreux emplois, à générer des revenus (souvent comparables à ceux que rapporte le secteur moderne) et son aptitude à satisfaire de nombreux besoins non couverts par l'économie formelle y compris en matière de transmission de qualifications techniques par l'apprentissage. Il semblerait que certains responsables politiques soient conscients de la nécessité de concilier un meilleur rendement fiscal avec la préservation du dynamisme multiforme du secteur.

Schématiquement deux options semblent plausibles. D'abord la fiscalité comme moyen de financement des dépenses de fonctionnement publique, en d'autres termes la distraction des ressources de circuit productif pour le financement d'une bureaucratie dont les avantages ne semblent pas évidents pour les opérateurs informels. En second lieu la fiscalité comme facteur d'impulsion au service du développement par exemple pour financer des infrastructures collectives et des services aux entreprises en vue d'améliorer leurs performances économiques. Même si la fiscalité n'est pas de prime abord ressentie positivement par les contribuables, elle pourrait, à condition de leur procurer des avantages tangibles, s'apparenter davantage à un mécanisme de dynamisation qu'à une contrainte externe.

Des études récentes révèlent que c'est au niveau des administrations locales et régionales ou sectorielles (commerce et patente) - principaux collecteurs d'impôts auprès des travailleurs du secteur informel - que l'on peut trouver les taux les plus élevés de recouvrement à des montants non négligeables. Sans cet apport, le budget annuel de fonctionnement des administrations urbaines serait condamné à un déficit chronique, et à la paralysie. Par ailleurs, la plupart des ministères et des communes urbaines perçoivent séparément des impôts et taxes affectés à des comptes spéciaux, ceci sans égard aucun à la pression fiscale globale pesant sur un même assujéti. Il faut ici mettre en garde contre toute tentative de fiscalisation inconsidérée ou prématurée du secteur informel qui risquerait d'être au mieux inopérante, au pire, asphyxiant pour les plus fragiles.

INFORMATION INSUFFISANTE ET PERCEPTION NEGATIVE DES LOIS

La situation d'illégalité des petits producteurs pourrait avoir d'autres causes tenant aux problèmes d'information et de perception par ces derniers des effets d'application des lois. D'une part, la connaissance imparfaite de la loi peut aller même jusqu'à ignorer son existence et son contenu. Et souvent le petit producteur est maladroitement informé ou insuffisamment conseillé à ce sujet par les différentes administrations compétentes. Il n'est pas rare que l'analphabétisme des petits patrons entraîne une méconnaissance totale de la législation du travail ; et il est impensable de demander à des analphabètes de souscrire à des règles qui ne comprennent pas et qui, de surcroît, sont souvent contraires à leurs pratiques coutumières.

D'autre part, même en pleine connaissance de la loi, le petit entrepreneur peut avoir le sentiment que, de toute façon, celle-ci est faite pour bénéficier à l'Etat et aux gros investisseurs et qu'il n'en tirera aucun avantage tangible. La crainte de devoir s'acquitter de charges financières supplémentaires et le fait de devoir se soumettre à des contrôles interminables l'incitent à ne pas déclarer son entreprise ou à n'établir aucun type de contrat écrit.

DES SEUILS DE LEGALITE VARIABLES

Un calcul économique de type coût-avantage peut néanmoins intervenir dans l'esprit du petit patron en ce sens que son degré d'observation des lois découlerait des considérations liées au coût d'opportunité qui prend en compte les pénalités auxquelles il s'expose, les bénéfices qu'il escompte retirer ou le type de contrôle qu'exercent sur lui les différentes administrations de l'Etat. Cette attitude peut bien être à l'origine de l'apparition de "seuils de légalité minimum" au dessous desquels les coûts l'emporteraient sur les avantages. Parmi les principales motivations qui amèneraient un petit patron à une observation minimale de la loi on peut relever quatre :

- Devenir éligible pour bénéficier d'un service indispensable à l'entreprise; - être moins exposé aux contrôles arbitraires qui peuvent s'avérer plus onéreux; - éviter la suspension temporaire du travail ou l'arrêt définitif de l'activité; - prévenir toute autre restriction dans le domaine professionnel pouvant aggraver l'insécurité.

Sous réserve d'en vérifier leur validité, l'énoncé de ces hypothèses permet déjà de mettre en cause deux interprétations simplistes qui attribuent la situation illégale des opérateurs économiques informels à une volonté délibérée de dissimulation de leurs ressources ou encore, à l'inadéquation de l'instrument juridique. On en revient en fait

à se représenter le problème comme un résultat multi-causal: en renversant la perspective analytique, c'est l'interaction des facteurs historiques, économiques, politico-institutionnels et socio-logiques qui est au centre des interrogations.

EN GUISE DE CONCLUSION : QUESTION DIRECTE POUR UNE RECHERCHE ET CHAMP D'OBSERVATION

Les études de ces entreprises pour le BIT se proposent de cerner le plus près possible la nature de l'"illégalité" du secteur informel. Celle-ci s'explique-t-elle uniquement par l'inadaptation du système institutionnel en place et sa logique normative? Est-elle due davantage à sa position structurelle défavorable? Faut-il y voir un problème d'information et de perception négative de la loi par les intéressés? Qu'est-il des attitudes tolérantes de certaines autorités à leur égard? Peut-on déceler l'existence d'un "seuil minimal de légalité" au-dessous duquel les coûts à assumer par les petits producteurs seraient plus importants que les avantages escomptés? Ces questions méritent d'être étudiées de façon approfondie au moment où plusieurs gouvernements s'apprêtent à engager une action de réformes institutionnelles dans le cadre des politiques d'ajustement structurel.

De plus, il paraît particulièrement important d'anticiper les effets des mesures portant notamment sur la fiscalité et l'application de la législation du travail. Quel pourrait alors être l'impact à court terme de ces mesures sur l'emploi, la distribution du revenu, les investissements et le niveau de production du secteur? Quels effets peut-on espérer sur les entreprises répondant à des critères multiformes de propriété et d'organisation de la production : unité indépendante individuelle, entreprise dépendant de la sous-traitance, unité économique avec personnel salarié permanent?

Aux obstacles internes de caractère économique et technique qui freinent le progrès des micro-entreprises du secteur informel sont venues s'ajouter de nombreuses contraintes résultant de la nature et du mode de fonctionnement des institutions en place.

Reste à savoir dans quelle mesure l'ensemble des contraintes légales entrave les initiatives, le dynamisme et la croissance des unités économiques à court et à moyen termes.

Le champ d'observation des études du BIT prend en compte les contraintes résultant de la nature et du mode de fonctionnement des institutions en place et base cette observation sur une méthode de collecte d'information dont les instruments permettent d'accéder aux sources originales d'information tels les entretiens directifs, l'enquête-questionnaires auprès des unités économiques, l'analyse du contenu des textes légaux.

Cette approche tient aussi compte des critères de représentativité de l'échantillon tant au plan sectoriel (manufacture, service, commerce, transport, bâtiment) qu'au plan de l'organisation de la production et de l'implantation géographique des unités économiques dans la ville.

De manière plus spécifique ces études de cas s'attachent à mettre en évidence les aspect ci-après de la problématique :

- 1° les caractéristiques générales des unités économiques retenues,
- 2° les prescriptions légales, leur degré d'observation par les unités économiques concernées,
- 3° le coûts de la légalité et de la capacité d'absorption des unités économiques,
- 4° les effet de la légalité sur le fonctionnement et la dynamique des unités économiques,
- 5° sont aussi prise en compte d'autres contraintes ayant traits au traitement discriminatoire du code des investissements et des importations, à l'accès aux marchés publics, à l'accès aux services financiers (crédits, garantie...) à l'accès enfin aux infrastructures et aux services publics.

Telles sont les quelques réflexions que le BIT voulait partager avec les participants au workshop sur le "secteur informel au Cameroun : importance et perspectives" organisé par la Fondation Friedrich-Ebert, dans l'espoir de contribuer à une meilleur connaissance de ce secteur vital des économies des pays africains, la crise économique venant catalyser les efforts pour la promotion des unités économiques du secteur dit informel, faute d'une meilleure appellation.

LES ACTIVITES INFORMELLES DANS LES CENTRES URBAINS: L'exemple des petits métiers dans la ville de Yaoundé

KENGNE FODOUOP*

INTRODUCTION

On pourrait être surpris qu'une réflexion soit présentée aujourd'hui plus de 30 ans après les premières études scientifiques consacrées au secteur informel en Afrique. Peut-être est-ce la longue et riche tradition de l'investissement de ce champ de recherche par de nombreux auteurs qui justifient la présente réflexion. Cependant, un certain nombre d'événements survenus récemment dans mon pays - le Cameroun - m'y ont personnellement poussé avec l'espoir d'amorcer un long débat qui mérite d'être développé et approfondi.

Au cours des 30 dernières années, un grand nombre de chercheurs ont appréhendé le secteur informel africain à travers des études de cas ou de réflexions sur l'ensemble de phénomène. Quels que soient les noms qu'on lui donne, le secteur informel désigne un ensemble d'activités plus ou moins légales ou totalement illicites, fondées essentiellement sur l'initiative individuelle et qui échappent le plus souvent aux comptes statistiques officiels. Quel est le contenu du secteur informel, sa localisation dans l'espace, son fonctionnement et son rôle dans la ville en Afrique ? Le cas de Yaoundé servira d'illustration à cette étude.

A - UN EVENTAIL DIVERSIFIE DE METIER

Yaoundé est la capitale politique et la deuxième ville du Cameroun par sa population. Dans cette agglomération de 700.000 habitants, les métiers relevant du secteur informel sont aujourd'hui très variés. En fait, ces métiers peuvent être classé en 4 grandes catégories: les métiers de l'agriculture, ceux de l'artisanat de production, ceux de l'artisanat de service et ceux du petit commerce.

* Kengne Fodouop est Professeur au Département de Géographie de l'Université de Yaoundé.

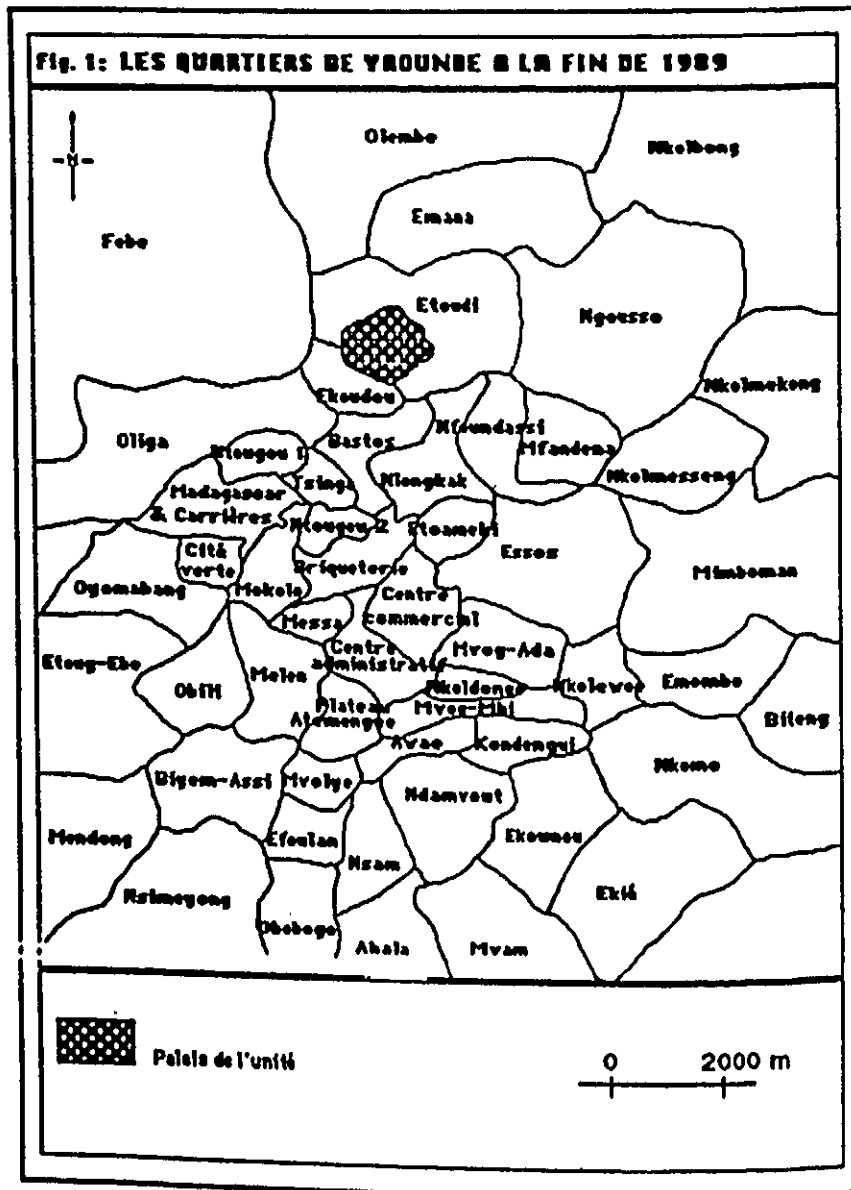


Tableau 1. La structure du secteur informel à Yaoundé à la fin de 1989.

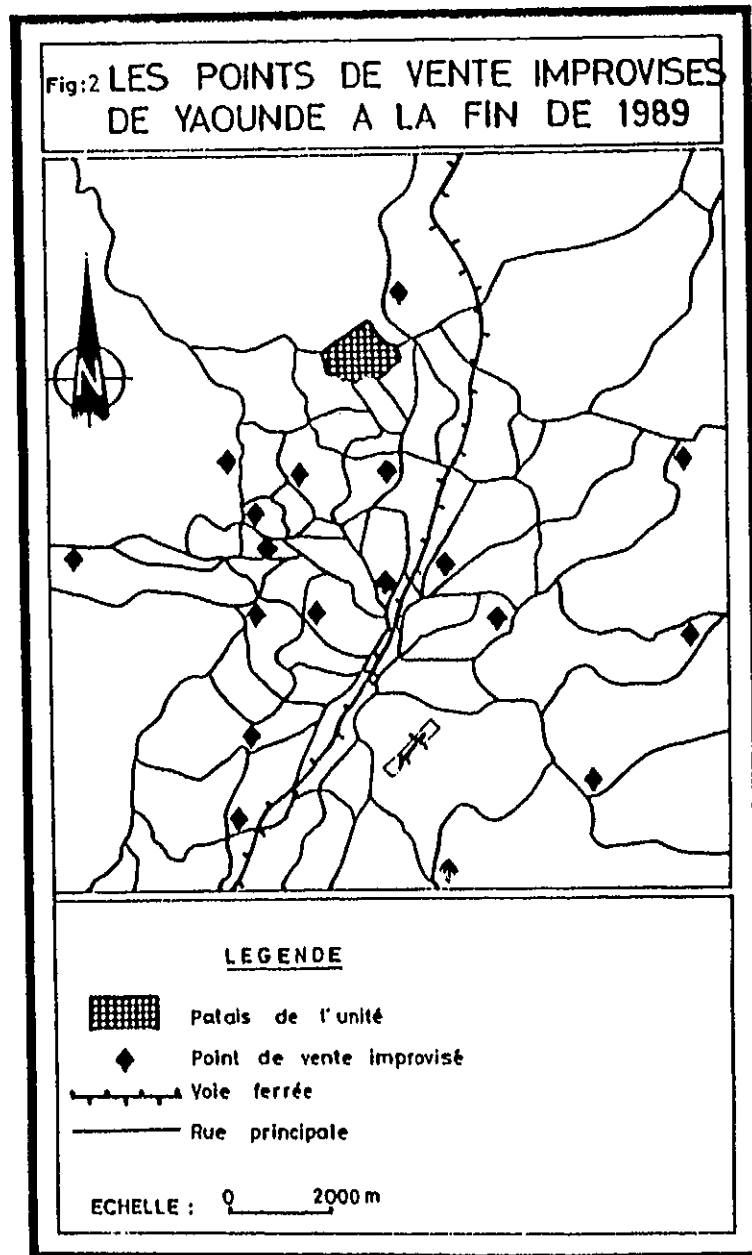
CATEGORIES DE METIERS	EFFECTIF	% DU TOTAL DES PRATIQUANTS
Métiers de l'agriculture	1207	1,9%
Métiers de l'artisanat de production	10925	17,2%
Métiers de commerce	31950	50,3%
Métiers de service	19436	30,6%

Source: Enquêtes de terrain.

Avec seulement 1,9 % des actifs du secteur informel, à la fin de 1989, les petits métiers de l'agriculture sont encore peu développés à Yaoundé. Ils englobent la production des vivres (qui est faite par des citadines dans les fonds des vallées non encore utilisés par les constructions et dans les champs loués dans un rayon de 10 km autour de Yaoundé) l'élevage des porcs et des poulets dans les quartiers périphériques tels que Nkolbisson, Olémbe, Ayala, Nsiméyong, et Mimboman village, et la cueillette de vin de palme. Les produits de cette agriculture intra et péri-urbaine sont pour une partie auto-consommés et pour l'autre partie vendus sur les marchés de la capitale ou le long des principales rues des quartiers populaires.

Les petits métiers de l'artisanat de production comptent plus que ceux de l'agriculture intra- et péri-urbaine, puis à la fin de 1989, ils occupaient 17,2 % des effectifs engagés dans le secteur informel. Ici les petits métiers liés à l'artisanat utilitaire sont les plus nombreux et sont représentés par la vannerie, la vitrierie, la petite imprimerie, la couture, la broderie, la fabrication des produits alimentaires et les multiples activités en rapport avec le travail du bois et du fer (menuiserie, fabrication des cantines et des ustensiles de cuisines, de couteaux etc). En revanche, les métiers de l'artisanat d'art sont peu variés et sont représentés par la peinture, la gravure, la décoration et la fabrication des toiles peintes.

A la fin de 1989, les petits métiers de services intéressaient 30,6% des effectifs du secteur informel. Ils recouvrent une gamme étendue d'activités: transport de personnes et de marchandises, (transport par taxi et par pousse-pousse, portage), réparations (d'automobiles, de motos, de montres et de chaussures), services domestiques (gardiennage des maisons, balayage, cuisine, repassage, lavanderie), activités liées à la vie sociale (cirage de chaussures, pesage d'hommes, lavage et gardiennage de voitures, photographie négociée, plastification de pièces d'identité, prostitution etc...).



Les petits métiers de commerce sont les plus sollicités de tous. En effet, à la fin de 1989, ils employaient 50,3% des personnes engagées dans le secteur informel. Les petits métiers de commerce répertoriés à Yaoundé procèdent de plusieurs types.

Le Commerce de rue est le premier par les effectifs employés. Il englobe la vente des denrées vivrières et des mets préparés dans les rues et parking du centre commercial, la vente des brochettes et la vente ambulante de nourriture dans les rues les plus fréquentées où à l'entrée des établissements collectifs.

Le commerce de marché se place immédiatement après ; il est bien implanté dans la ville. A la vérité, rare sont les quartiers de Yaoundé qui ne possèdent pas au moins un marché ou un point de vente improvisé. Certains quartiers comme Mokolo, Mélen, Mvog-Ada en possèdent deux ou trois.

Le commerce boutiquier arrive au troisième rang et celui des boissons modernes au quatrième. C'est ici le lieu de rappeler que tous les quartiers de Yaoundé ou presque, ont chacun leur contingent de boutiques permanentes et de débits de boissons. A ces commerces, il faut ajouter le colportage qui pousse ses pratiquants à aller de porte en porte ou de bureau en bureau pour vendre des produits de premières nécessité alors transportés sur la tête, accrochés (dans un sac) à l'épaule ou posés sur un pousse-pousse et la vente sur le pas des maisons par laquelle les femmes retenues chez-elles par les enfants et la préparation des repas complètent leurs tâches domestiques.

B - UNE LARGE DIFFUSION DANS L'ESPACE URBAIN

Les petits métiers sont représentés dans toute la ville de Yaoundé. Ici en effet, il n'est guère de quartier qui en soit dépourvu. Les petits métiers prennent place dans les quartiers de grand standing comme Bastos, Tsinga ou le quartier du Lac Municipal et dans les zones d'urbanisation récente comme Olembé ou Ayala. Toutefois, c'est dans les quartiers populaires anciens de Briqueterie, Nlongkak et le Centre Commercial que leur densité est la plus forte. Dans ces quartiers, on ne peut pas faire 20 mètres sans rencontrer un poste de petit métier. Dans le quartier Briqueterie par exemple, on trouve dans un rayon de 300 mètres autour du cinéma Rex 2000 postes de petits métiers. Autre exemple, le long des 1640 mètres de la grande rue qui traverse le quartier Mvog-Ada de part en part et qui en constitue l'axe central, on dénombre 1200 postes de petits métiers. Et dire que ces chiffres ne tiennent pas compte des métiers ambulants comme ceux des colporteurs, des tireurs de pousse-pousse ou des conducteurs de taxi. Dans les quartiers populaires, anciens et dans le centre commercial, les petits métiers trouvent leur main-d'œuvre, leurs clients souvent leurs fournisseurs et pour certains métiers, leurs collègues et concurrents.

Au niveau même du quartier, quantité de petits métiers ont des localisations privilégiées. Ainsi, les vendeuses de plats cuisinés s'installent soit aux sorties des écoles, des collèges et des usines, soit à la proximité des marchés, des hôpitaux, des gares routières et du Stade Omnisports. Vendeurs de cigarettes et vendeurs de journaux se placent dans les carrefours ou à l'entrée des établissements d'intérêts collectifs tels que les ministères, les banques, les magasins de commerce, les églises, les salles de cinéma et les agences de voyage. Les tailleurs, les coiffeuses, les menuisiers ou les réparateurs d'automobiles occupent les trottoirs des rues très fréquentées. Les mouleurs de maïs et les gargotiers se fixent dans le voisinage des marchés. Les concierges, les gardiens de maison, les nurses et les cuisiniers se cantonnent dans les concessions ou dans les habitations de leurs patrons.

C - UN FACTEUR D'ANIMATION URBAIN

Les petits métiers considérés ici sont en outre un puissant facteur d'animation urbain. En effet, ces métiers dont certains sont proches de la mendicité donnent à la ville de Yaoundé une animation particulière faite de bruits, de formes, de couleurs, de mouvements et d'odeurs. Concrètement, les vendeurs à la sauvette, les tireurs de pousse-pousse, les plastificateurs de pièces d'identité et les conducteurs de taxi créent régulièrement des embouteillages dans les rues du Centre commercial de Yaoundé et dans les voies de dégagement des marchés. La nuit, les marchands de brochettes et les grilles de plantain éclairent les principales rues des quartiers populaires anciens tels que Briqueterie, Mokolo, Mvog-Ada, Nkoldongo, ou Mvog-Mbi avec la lueur de leur fourneaux au charbon de bois. Les marchés et les points de vente improvisés de la ville résonnent quotidiennement des cris et des appels répétés de la clientèle. Les débits de boissons, les bars et les kiosques à disques se signalent au public par la musique qui émane et qui est diffusée par des hauts parleurs de grande puissance. Dans le même ordre d'idées, un grand nombre d'ateliers de production et de services exhibent sur leur façade des écriteaux libellés en Français et quelques fois en pidgin ou en langue locale. Enfin, les vendeurs de fruits et de légumes, les fabricants de meubles et les vendeurs ambulants de chaussures salissent les marchés et les trottoirs de Yaoundé avec les invendus, les emballages vides et les rebuts.

D - UNE PLANCHE DE SALUT POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

A Yaoundé, ville à vocation politique et intellectuelle, le secteur informel est devenu, ces dernières années une planche de salut pour de très nombreux candidats à l'emploi. À la fin de 1989, en effet, il offrait du travail à 29,7% de la population active occupée de la ville. Le secteur informel s'y est considérablement renforcé depuis 9 ans, passant

de 19.623 emplois à la fin de 1980(1) à 63.518 emplois à la fin de 1989 (2). À titre de comparaison, le secteur d'économie moderne est passé de 43.768 emplois à la fin de 1980 à 147.980 emplois à la fin de 1989(2).

À Yaoundé, comme dans beaucoup d'autres villes du Tiers-Monde, le secteur informel fournit du travail à de nombreuses personnes par absorption pure et simple de main-d'œuvre sans qualification dans des activités subalternes (colporteurs, cireurs de chaussures, peseurs d'hommes, gardiens de maisons, tireurs de pousse-pousse, laveurs de voitures) ou par création effective d'emplois exigeant une certaine qualification ou un minimum d'investissement (tailleurs, coiffeurs, menuisiers, mécanicien-auto, photographe, frigoriste, vitriers, etc...); d'autre part offre leur premier emploi aux migrants ruraux récemment arrivés à Yaoundé et leur permet de s'intégrer progressivement dans le milieu urbain; enfin, il est devenu depuis le début de la crise économique actuelle, un marché d'emploi de la dernière chance pour ceux qui sont refoulés du secteur économique moderne et pour les jeunes diplômés qui débudent dans la vie active; ainsi à la fin de 1989, 3,2% du personnel du secteur informel étaient constitués d'individus ayant perdu leur emploi, dans le secteur moderne para-public ou privé et 9,5% étaient des jeunes diplômés exerçant leur premier emploi.

E - UNE SOURCE PRECIEUSE DE REVENUS MONETAIRES

Pour de nombreux habitants de Yaoundé, le secteur informel, est un moyen d'acquérir un revenu monétaire ou d'accroître leurs disponibilités en numéraire. À la fin de 1989 en effet, 63.518 travailleurs de la capitale camerounaise dépendaient entièrement du rapport financier des petits métiers et plusieurs milliers d'autres en tiraient une partie de leur revenu. D'après les résultats des enquêtes de terrain, les petits métiers considérés ici, ne sont pas toujours synonymes de revenus dérisoires. Certes, il y a les porteurs, les mendiants, les gardiens de voitures, les indicateurs de parkings, les garçons de courses, les peseurs d'hommes, les laveurs de voitures, les coupeurs d'ongles, les limeurs de matchettes, les cordonniers et autres vendeurs d'eau qui ne gagnent que quelques milliers de francs CFA par mois, mais en dehors d'eux, les autres petits métiers offrent un gain égal ou supérieur au SMIG(3) en vigueur au Cameroun dans le tertiaire II. D'ailleurs, dans bon nombre de cas, le profit réalisé permet d'assurer l'expansion de l'activité exercée (achat d'un nouveau matériel, augmentation du stock, modernisation de l'espace de travail, recrutement du personnel). Cela mérite d'être souligné, il existe à Yaoundé, une classe sociale aisée parmi les pratiquants des petits métiers (cas des Bayam Sellam des denrées vivrières, des propriétaires des laveries des voitures, des quicailleurs, des conducteurs de taxi, des menuisiers, des réparateurs

1 SEDES, Les emplois dans l'espace urbain de Yaoundé et Douala. Solution et Perspective. Rapport de synthèse. Yaoundé, Paris, SEDES, 1981.

2 Enquête de terrain.

3 SMIG: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti.

d'automobiles, des fripiers, des cafetiers, des contrebandiers, des usuriers, des vendeurs de cassettes de musique, et même des coiffeuses) ; Celles-ci possèdent une villa, une voiture particulière, un ensemble vidéo, une chaîne stéréophonique, des tableaux et un compte en banque. Bref, elle mène un train de vie somptueux en dépit de la crise économique !

F - DES BIENS ET DES SERVICES D'UNE GRANDE UTILITE

A Yaoundé, le secteur informel rend aujourd'hui d'énormes services à la collectivité urbaine.

En effet, c'est par le biais du secteur informel que la majorité de ceux qui habitent ou visitent cette ville satisfont leurs besoins de nourritures, de biens et de services de consommation courante. Ici, les biens et les services offerts par les petits métiers n'intéressent pas que les individus à faibles revenus ; ils sont aussi sollicités par l'administration dans le cadre des marchés publics, les collectivités, les Africains nantis et les Blancs. D'après les enquêtes de terrains, 94,3% de la population de Yaoundé sont tributaires des petits métiers pour une partie ou pour la totalité de leur approvisionnement en biens et services de première nécessité. Toutefois, les petits métiers étudiés sont surtout au service des couches sociales les plus modestes de la ville dont ils permettent de satisfaire tous les besoins de nourriture, de bien d'usage courant et de service grâce à des prix bas, à des ventes par petites quantités (la cigarette vendue à la pièce, le sucre en morceau, l'huile Diamoar en verre, etc...) et parfois à crédit.

Les Pouvoirs Publics et les habitants de Yaoundé ont donc intérêt à les protéger et à les développer.

CONCLUSION

A Yaoundé, la floraison des petits métiers depuis une dizaine d'années est liée aux faiblesses du secteur économique moderne qui ne parvient pas à offrir du travail aux immigrants venus des campagnes et d'ailleurs et aux diplômés de l'Enseignement Secondaire et du Supérieur, ni à procurer à une population de plus en plus nombreuse de biens et de services qui correspondent à ses possibilités économiques. Certains petits métiers sont stables et permettent une articulation à l'économie moderne. D'autres, plus précaires permettent le maintien d'un petit artisanat et d'un petit commerce. L'existence des uns et des autres témoigne des réelles capacités d'initiative au sein de la population de la capitale camerounaise pour créer des ressources garantissant l'insertion en milieu urbain. Il est impératif non seulement de sauvegarder mais aussi de développer ces métiers.

LE SECTEUR FINANCIER INFORMEL AU CAMEROUN

JEAN-CLAUDE TCHATCHOUANG*

Le système financier informel au Cameroun regroupe les prêteurs sur gages, les usuriers et des associations qui prennent souvent la forme de tontine. C'est à cette dernière catégorie que ces quelques pages vont s'intéresser en raison de son importance de plus en plus grande dans l'économie et surtout de l'originalité qui la caractérise.

Il n'est pas facile de donner une définition précise de la tontine parce qu'elle répond à la fois à des motivations sociales et à des motivations financières indissociables. "Instrument d'épargne, système de crédit, rassemblement d'amis pour des échanges d'idées, club de rencontres réseau d'influence sociale, lieu de partage des joies familiales, groupe de soutien des moments difficiles et notamment des deuils, la tontine est tout cela à la fois"(1).

Nous nous attacherons cependant à ne décrire tout au long de cette étude que l'aspect financier de la tontine qui constitue par ailleurs l'un des motifs principaux d'adhésion des membres d'après les résultats d'enquête menée sur le terrain.(2)

Diverses variétés de tontines existent sur le plan financier et le système continue à s'enrichir au gré de l'imagination des promoteurs et des diversités ethniques ou communautaires qui sont souvent à l'origine de leur formation. Toutefois, au-delà de cette diversité, les tontines peuvent être regroupées en deux grands groupes : Les associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC) et le système de fonds commun d'épargne (FCE).

Les AREC sont des associations regroupant plusieurs membres qui versent à une période fixe (généralement le mois) une certaine somme fixée à l'avance. Le montant global collecté à chaque période est prêté à tour de rôle à chacun des membres. à ce stade, on distingue deux variantes :

a) L'ordre de levée se fait par consensus ou par tirage au sort. Dans ce cas, on parle de tontine simple. L'ordre de levée est préétabli. Le nombre de participants détermine le nombre de périodes du cycle et le volume des fonds perçus par chaque participant. Il n'y a pas d'intérêt.

* Jean-Claude Tchatchouang, Direction des Etudes et de la Documentation de la BEAC - Yaoundé.

2 La Société des Amis : Etudes des tontines à enchères du Cameroun, par Alain Henry, Guy-Honoré Tchente, Philippe Guillaume (Caisse Centrale de Coopération Economique-CCCE)

Cette variante d'AREC se retrouve surtout auprès des salariés d'une entreprise et de plusieurs entreprises différentes.

b) Dans le second cas, les sommes collectées ne sont pas attribuées aux participants suivant un ordre prédéterminé. Elles sont mises aux enchères. Après prélèvement des sommes destinées à payer les boissons et repas et autres frais, la prime d'enchère est divisée en petits lots qui sont revendus également aux enchères sur du court terme (un mois en général).

Gros lots et petits lots constituent respectivement le marché principal et le marché secondaire. Seuls accèdent au marché principal, les membres qui n'en ont pas bénéficié et qui souhaitent emprunter. Lorsque les sommes cumulées sur le marché secondaire sont suffisantes, elles sont réaffectées pour proposer un deuxième gros lot sur le marché principal.

La séance prend fin lorsque tout l'argent est vendu. Cette variante est surtout pratiquée par les milieux d'affaires et les hauts cadres des secteurs public et privé.

Dans les AREC, toute l'épargne collectée est redistribuée séance tenante. Les AREC ne sont ni une caisse contenant de l'argent, ni une structure de dépôts ; elles sont un canal par lequel passe l'épargne pendant quelques heures pour rentrer soit dans la circulation, soit dans les banques.

Dans les fonds communs d'épargne (FCE), le montant de la cotisation n'est pas fixé à l'avance mais dépend des possibilités du membre. Il peut arriver cependant qu'on fixe un montant minimum de la cotisation par membre. Les sommes collectées constituent un fonds commun d'épargne (FCE). Ce fonds peut servir selon les variantes de caisse de prêts pour les membres uniquement ou pour les membres et les non membres. Quelques mois avant l'échéance du cycle (fin de l'année en général) les prêts sont arrêtés et l'on procède uniquement au recouvrement. A la fin du cycle, les fonds sont redistribués aux membres en fonction de leur mise ainsi que des intérêts produits.

Les membres peuvent également décider de ne pas distribuer les fonds et de les affecter comme apport personnel dans une opération d'investissement. Ce type de tontine nouvelle prend alors le nom de "financière".

Dans les FCE, les sommes non prêtées sont généralement déposées dans les banques. Si bien qu'en terme de détention de l'épargne, on peut dire qu'il n'y a pas concurrence entre la tontine et la banque.

Quelle est l'importance des tontines au Cameroun?

Quelle masse d'épargne drainent-elles annuellement? La réponse à cette question suppose que l'on ait des informations sur le nombre exact des tontines et le montant des

cotisations mensuelles par tontine. Malheureusement, les tontines ne sont pas recensées et il est difficile de connaître leur nombre.

Néanmoins, une estimation des flux financiers dans les tontines au Cameroun a été effectuée par Moïse Nzemen(3) à partir d'une approche "revenu" sur la base des données de l'enquête budget-consommation réalisée en 1984.

L'auteur scinde les ménages en deux catégories : Les ménages leaders et les ménages simples.

Les ménages leaders sont des ménages dont le chef est un cadre de l'administration publique, d'entreprise publique ou privée, ou un patron. Cette catégorie regroupe donc les cadres supérieurs et les cadres moyens.

Les ménages simples sont les ménages dont le chef appartient à l'une des autres catégories socio-professionnelles, à savoir les exploitants agricoles, les ouvriers, les employés inactifs ... etc.

Cette classification permet de dénombrer 46.557 ménages leaders et 1.484.533 ménages simples.

Le taux de cotisation des ménages simples est estimé à 850 francs cfa par semaine tandis qu'il est évalué à 100.000 francs cfa en moyenne par mois pour les leaders. L'auteur utilise par ailleurs les résultats d'une enquête faite par Gallup International (Marché Tropicaux n°252 du 6 février 1987) qui indique que 50% des leaders camerounais sont membres d'une tontine tandis que 47% des autres le sont également.

Le multiplicateur de participation tontinale qui indique le nombre de tontines auxquelles appartient un ménage est estimé à 1,8 pour les ménages simples et 2,5 pour les ménages leaders.

La combinaison de ces éléments permet de dégager une cotisation annuelle de 55 511 437 000 FCFA ($52 \times 850 \times 0,47 \times 1,8 \times 1\,484\,533$) pour les ménages simples et 69 835 500 000 FCFA ($12 \times 100\,000 \times 0,5 \times 2,5 \times 46\,557$) pour les ménages leaders, soit une cotisation nationale d'un peu plus de 125 milliards.

Ainsi 125 milliards ont été mobilisés en 1984 sous forme d'épargne dans les tontines, représentant 3,5 % du produit intérieur brut de l'année 1984.

³Estimation des flux financiers dans les tontines au Cameroun par Moïse NZEMEN.

L'auteur estime que les flux financiers drainés par les circuits informels peuvent être considérés comme la demande de monnaie hors des circuits formels. Ainsi, selon lui, les chiffres officiels de la masse monétaire M2 sous-estiment d'environ 125 milliards en 1984 la demande de monnaie effective du pays.

Cette vision des choses pêche à au moins quatre niveaux :

- Nous avons vu plus haut que les AREC n'étaient pas une structure de dépôt mais un canal par lequel passe l'épargne pendant quelques heures pour rentrer soit dans la circulation, soit dans les banques. S'agissant des FCE, les fonds non prêtés étaient généralement dans les banques. Si donc les tontines étaient intégrées dans la situation monétaire, on ne saurait augmenter la masse monétaire du volume des fonds transitant par la tontine sans faire double emploi.

- Les opérations dans les tontines étant le plus souvent effectuées en billets de banques, ses chiffres sont déjà pris en compte dans la monnaie en circulation ;

- Prendre en compte les chiffres des tontines dans la masse monétaire suppose implicitement que les tontines créent de la monnaie. Or, il est généralement admis que la tontine ne crée pas la monnaie mais qu'elle accélère la vitesse de circulation de la monnaie ;

- Last but not least, en additionnant le montant d'épargne annuel transitant dans les tontines et le montant de la masse monétaire, l'auteur fait une confusion grave entre les notions de flux et de stock. L'épargne est un flux, tandis que la masse monétaire est un stock, on ne saurait donc sommer les deux quantités qui sont de nature différente.

Qu'est ce qui explique le succès des tontines ?

L'engouement des camerounais pour les tontines peut trouver son explication dans au moins quatre facteurs.

Le premier élément est d'ordre social. La tontine s'inscrit dans la tradition et s'analyse comme un cercle de solidarité. Il s'agit d'un aspect très important dans les sociétés d'essence conviviale. A la mise en commun de l'argent s'ajoute, dans les zones rurales, celle de la force du travail qui a été l'une des formes traditionnelles de la tontine. Les membres de la tontine s'organisent alors pour travailler en équipe et à tour de rôle, permettant ainsi à chacun de bénéficier de l'effet synergie pour accroître sa production et d'un effet d'échelle en ce qui concerne l'utilisation de la force du travail.

Cette solidarité se manifeste également dans le soutien qu'apportent les autres partenaires à tout participant qui se trouve dans les situations les plus imprévues : décès, hospitalisation, etc...

Le second élément favorable est la liaison directe entre l'épargne et le crédit. Chaque participant est en effet certain de la possibilité de bénéficier d'un crédit. A cet égard, la tontine fonctionne comme un système stand-by ouvrant aux participants une sorte de droit de tirage.

Or, ce que reproche la clientèle aux banques, c'est justement la dissociation apparente, volontaire ou non, entre l'épargne et le crédit, et la discrimination dont elle s'estime être l'objet dans la distribution du crédit.

Cette liaison entre l'épargne et le crédit est doublée d'une très grande simplicité dans la gestion des tontines : Il n'y a pas de personnel rémunéré, il n'est pas besoin de disposer d'un local propre. Il n'y a pas de formalités à remplir ni de délai à respecter, il n'y a pas de justifications à donner ni d'autorisation à attendre.

En quatrième lieu, la rémunération de l'épargne est mieux assurée dans les tontines que dans les banques. En effet, une étude technique de la Caisse Centrale de Coopération Economique sur les taux d'intérêt dans les AREC à enchères, réputés à priori usuraires et inflationnistes, considère que tous les adhérents sont en réalité des épargnants qui placent leurs cotisations de la première à la dernière séance et qui seront donc identiquement rémunérés. Tout se passe alors comme s'ils pouvaient décider de contacter par ailleurs, au moment qui leur convient, un emprunt remboursable automatiquement au dernier tour par compensation comptable implicite avec le capital épargné. Autrement dit si le dernier preneur a été un pur épargnant, ses pairs y compris le premier preneur ont tous épargné sur une base identique. Selon cette hypothèse le taux de rémunération de l'épargne à calculer sera commun à tous les membres, ce qui permet de rendre compte du principe d'équité qui régit le fonctionnement de la tontine. Dans ce modèle d'analyse, les flux de chaque individu se décomposent d'une part en des flux d'épargne qui sont en fait les mêmes que ceux du dernier bénéficiaire, et d'autre part en des flux d'emprunt calculés de façon à ce que pour chacun la somme des deux séries soit égale à ses flux réels constatés.

Un exemple théorique chiffré à partir d'une association simulée fait apparaître un taux annuel de placement de 16,9 % et un taux d'emprunt de 15,0 %.

La tontine offre donc à ses membres un taux de rémunération supérieur à celui du système bancaire tandis que le taux du crédit tontinier est voisin du taux bancaire.

Après la description du système de tontine, de son importance et de ses avantages, il convient maintenant d'analyser ses rapports avec le système financier officiel. La

nature des rapports actuels entre le système des tontines et le système financier varie selon qu'on se trouve en zone rurale ou en zone urbaine.

Dans les zones rurales, la caractéristique est l'absence de relation directe entre les deux systèmes, au-delà de l'utilisation par les tontines de la monnaie créée par le système bancaire. Les fonds collectés (cas de la FCE) sont en effet gardés par les trésoriers des tontines et cela pour plusieurs raisons. Il y a d'abord l'absence des intermédiaires officiels qui ne sont implantés que très timidement dans les zones rurales. Ensuite, il y a la méfiance des épargnants vis-à-vis du système officiel.

Dans les zones urbaines, les trésoriers pour se prémunir contre les risques de vol ou de perte, ouvrent des comptes dans les banques.

En zone urbaine également, le système bancaire est sollicité par les tontines comme mécanisme de garantie et de solvabilité dans la mesure où, de plus en plus, l'octroi de crédit à la tontine s'accompagne d'un dépôt de chèque de garantie.

D'autre part, au point de vue des ressources, l'analyse des enquêtes relève une certaine tendance chez beaucoup de participants (hommes d'affaires notamment) à utiliser les facilités bancaires (découverts) pour financer leur cotisation. On a pu observer aussi que les fonds empruntés à la tontine étaient utilisés comme apport personnel pour l'obtention du crédit bancaire.

En somme, le système officiel et le système informel sont complémentaires, chacun tirant profit de l'existence de l'autre. Toutefois, ces relations devraient être améliorées et développées. A cet égard, deux exemples méritent d'être cités:

1) Le Certificat de Dépôt de la Caisse Commune d'Epargne et d'Investissement (CCEI) appelé Flash-Cash

Le Flash-Cash est un certificat de dépôt anonyme qui se présente sous la forme de coupon dont la valeur varie de 25.000 francs à 1.000.000 de francs CFA. Ce coupon est proposé aux membres des tontines qui effectuent alors leurs cotisations non plus en espèces mais avec ce produit. L'avantage de ce produit est double : il garantit le paiement du coupon par simple présentation aux guichets de la CCEI et constitue une sécurité pour le tontinier qui n'a plus à se déplacer avec des sommes importantes. La forte demande de monnaie fiduciaire pour les besoins de tontine constitue un inconvénient pour le système bancaire dans la mesure où elle limite leur possibilité de création monétaire. Le Flash-Cash, en limitant la demande de billets pour les tontines, constitue un avantage pour le système bancaire. La CCEI estime à environ 200 millions les Flash-Cash émis par ses guichets.

2) La Caisse Mutuelle d'Epargne et de Promotion (CMEP)

L'objectif de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Promotion est de s'intéresser à l'épargne des petits métiers qui ne peuvent pas avoir accès aux banques classiques compte tenu de la modicité de leur revenu. Outre la collecte de l'épargne, la CMEP se propose de servir d'intermédiaire entre ses clients et la banque à la manière d'une centrale d'achat.

L'ouverture d'un compte à la CMEP se fait avec un dépôt de trois milles francs CFA. La caisse compte actuellement 1500 adhérents à Yaoundé, en particulier les revendeuses "Bayam-Salam" et les vendeurs à la sauvette.

LE SECTEUR INFORMEL: Une approche institutionnelle.

SAMUEL NGOGANG*

I. Le secteur informel jusqu'à ce jour est diversement défini. Pendant que certains parlent de manière générale de l'"Economie Informelle" (ILD)(2), d'autres utilisent des terminologies tels que "le secteur non structuré" (M. PENOUIL), "le développement spontané" (M. PENOUIL), etc...

Ces diverses définitions montrent clairement qu'il n'existe pas un concept universel de l'économie informelle et tendent parfois plutôt à rendre encore plus flou le cadrage des activités informelles.

C'est ainsi que certaines organisations internationales, tel que le BIT(3) essaient par contre d'énumérer des caractéristiques pouvant permettre d'appréhender la nature et incidemment le mécanisme des activités informelles.

Parmi celles-ci on peut relever:

- La facilité d'accès sur les marchés
- la faiblesse du capital,
- la propriété familiale des activités,
- la dimension réduite des activités,
- des techniques à forte intensité de main-d'oeuvre,
- un faible nombre d'employés,
- une main-d'oeuvre peu qualifiée,
- des marchés compétitifs car non soumis à la réglementation de l'Etat,
- une comptabilité simplifiée, etc.

II. De manière générale, on fait la distinction pour des raisons conceptuelles, entre l'économie officielle et l'économie non officielle (Cf. par ex. V. TANZI).

Alors que les activités de l'économie officielle sont répertoriées par les statistiques officielles, celles de l'économie non officielle ne le sont pas. Aussi, l'économie non offi-

cielle se présente sous deux formes: d'une part "l'économie souterraine", "l'économie de l'ombre" etc. et d'autre part "l'économie non officielle légale".

Dans le premier cas les activités de l'économie non officielle sont au sens juridique illégales, donc formellement interdites par les lois. Les exemples de ce genre d'activités: la fraude fiscale, la fraude douanière, la contrebande, la corruption, la surfacturation, etc.

L'économie non officielle légale regroupe des activités qui ne sont pas répertoriées par les statistiques officielles, mais qui ne sont pas non plus formellement interdites par des lois. Cependant, ce type d'activités échappe de fait à la réglementation et à la régulation des institutions étatiques notamment le fisc.

L'économie non officielle légale correspond ainsi à ce que l'on dénomme communément "l'économie informelle".

Faute de pouvoir délimiter de manière précise les activités de l'économie non officielle légale de celles de l'économie non officielle illégale, beaucoup d'économistes regroupent sous le vocable économie informelle toutes les activités de l'économie non officielle.

Il n'est cependant pas superflu de faire remarquer que dans l'optique d'une politique tendant à rationaliser le secteur non officiel légal, il apparaît nécessaire de rechercher des concepts susceptibles d'aider à la délimitation du "secteur informel" de "l'économie souterraine", et non de se contenter de ce terme générique d'"économie non officielle" (Cf. par ex. Ph. HUGON).

III. Dans cet ordre d'idées une typologie ou une classification des activités informelles fondées sur les caractéristiques énumérées plus haut semble constituer une démarche scientifique acceptable.

Au vu d'une telle classification il peut s'avérer utile de recenser les activités "porteuses" d'une technologie plus avancée et celles qu'on peut considérer comme étant "d'appoint".

Dans le secteur secondaire on peut relever un certain nombre d'activités dont le caractère informel est indéniable et en même temps économiquement non négligeable. Il s'agit notamment:

- Des travaux du bâtiment
- des activités manufacturières, telle que la confection, etc...

* Dr. habil. S.Ngogang, Université de Yaoundé/Centre de Recherche en Economy Appliquée (CREAP)

2 ILD: Institute for Liberty and Democracy (Pérou); cf. aussi l'ouvrage de DE SOTO

3 BIT: Bureau International du Travail

Un tel secteur peut sans nul doute être "porteur" d'une certaine technologie, soit par sa propre dynamique, soit par les effets en aval et en amont qu'il est susceptible d'induire et en particulier si les activités concernées génèrent des économies d'échelle à rendements croissants.

Dans le secteur tertiaire, la gamme de services offerts par les "Informels" est assez variée. Il en est ainsi:

- des services de restauration;
- des réparations (de véhicules, d'appareils électroménagers, etc.);
- du transport (urbain, inter-urbain, dans les zones rurales);
- des transactions commerciales, telles que la vente de produits vivriers ou celles faites par les "vendeurs à la sauvette", ainsi que d'autres petits métiers exercés en bordure des rues;
- des transactions financières faites par des associations d'épargne et de crédit ou les "tontines".

Certaines de ces activités, si elles sont bien organisées peuvent participer de manière efficiente au développement d'une économie lorsqu'elles sont susceptibles d'accroître le degré d'intermédiation dans l'économie.

IV. Au plan "institutionnel" les activités informelles s'intègrent dans la "structure des marchés" ou l'"organisation économique", ainsi que dans la définition du "régime des règles du jeu".

La "structure des marchés" définit le cadre dans lequel les transactions d'ordre économique ont lieu, les producteurs offrant aux consommateurs les biens et services que ces derniers peuvent acquérir. Les divers marchés peuvent être monopolistiques, oligopolistiques ou présentant un degré élevé de concurrence, etc. Sur ces différents marchés des contrats écrits ou verbaux (qui doivent être respectés) sont passés entre les divers acteurs.

Les "structures de marché" observées dans la réalité quotidienne peuvent émaner d'une volonté politique manifeste (par ex. une forte participation de l'Etat à l'activité économique, privatisation des entreprises publiques, etc...), elles peuvent être spontanées (le cas des activités informelles) ou elles peuvent se fonder sur un "régime de règles du jeu" bien défini.

Le "régime des règles du jeu" est en général la résultante d'un processus de consensus entre l'Etat (dans toutes ses composantes) d'une part, la "société civile" (représentée par de groupes d'intérêt ou des associations diverses) d'autre part et éventuellement

les groupes d'intérêt non nationaux (bailleurs de fonds, investisseurs privés étrangers, etc...).

Les divers éléments ci-dessus relevés (structure des marchés, régime des règles du jeu) ne constituent que quelques aspects de ce qu'il est convenu d'appeler la "Nouvelle Economie Institutionnelle" (Cf. par ex. WILLIAMSON).

V. L'approche institutionnelle ainsi esquissée peut représenter une voie prometteuse susceptible d'appréhender plus rigoureusement la place et le mécanisme des activités informelles dans une économie.

En effet, on peut considérer que les principaux objectifs assignés au secteur informel sont susceptibles de prendre la forme :

- d'une productivité et d'une qualité sensiblement accrues avec en toile de fond un passage à la création de micro-entreprises performantes et une certaine participation à la résorption du chômage;

- d'une intermédiation plus efficiente dans les transactions.

Pour ce faire, il devient fondamental que "l'environnement institutionnel" soit façonné de telle sorte que les activités informelles puissent s'exercer dans un cadre général qui tienne compte de ses spécificités, lesquelles peuvent d'ailleurs être étendues aux activités formelles.

Une telle perspective est envisageable sur la base des principes économiques simples, mais combien importants, à savoir:

- la minimisation des coûts de transaction, qui doit fournir des informations sur l'efficience des divers structures de marché;

- la minimisation des coûts d'opportunité, susceptible de donner des indications sur ce qui peut être considéré comme le meilleur régime des règles du jeu.

Au vu de cette optique institutionnelle, il est impératif de faire ressortir quelques aspects qui peuvent aider à la "reformulation de l'environnement institutionnel" en vue de rationaliser les activités informelles. Il s'agit notamment:

- 1) de l'importance des activités informelles dans l'organisation économique;

- 2) des mécanismes de telles activités vues sous l'angle de la structure des marchés;

3) de l'organisation des "Informels" en vue de créer une concurrence face aux autres "groupes d'intérêt économique", mais aussi de leur permettre de participer comme acteurs à l'élaboration du "régime des règles du jeu" (Cf. TOLLISON pour ce qu'on appelle "théorie des groupes d'intérêt" et des "choix publics").

VI. Afin de rendre opérationnelle l'approche ci-dessus schématisée il conviendrait d'organiser dans les principaux centres urbains des enquêtes au moins sur la base de sondage. Ce genre d'exercice a été effectué pour la ville de Douala par la CDAH(4) dans le cadre du "Programme de mise en oeuvre de l'Espace Métiers".

En généralisant et en approfondissant cette approche il deviendra possible de mieux situer le problème de "l'informalité" dans le contexte d'une politique générale de l'organisation économique.

BIBLIOGRAPHIE

1. CDAH, Pour la Dynamisation de l'Artisanat et des Petites Unités de Production de Biens et Services à Douala; Rapport N° 2: Programme de Mise en Oeuvre de l'Espace Métiers, Oct. 1990.
2. DE SOTO, H., The Other Path, Washington, D.C., 1989
3. HUGON P.: L'Economie non Officielle: mode de vie et de vie dans les villes africaines, in Edith Archambault & Xavier Greffe: Les économies non officielles, Paris, 1984, P. 187-208
4. PENOUIL, M., Le Développement Spontané: Réflexions sur le processus de transition, in March Penouil et J.-P. Lachaud; Le Développement Spontané: Les activités informelles en Afrique, Paris, 1985, P. 1-6.
5. TANZI V., The Underground Economy and Tax Evasion in the United States: Estimates and Implications, in V. Tanzi (éd.), Lexington p. 69-92.
6. TOLLISON R. D., Rent Seeking: A Survey, Kyklos, Vol. PP. 35, 1982, PP. 575-602
7. WILLIAMSON, O. E., Reflections on the New Institutional Economics, Journal of Institutional and Theoretical Economics, Band 141, March 1985, PP. 187-195.

4 CDAH: Coopération au Développement et Aide Humanitaire (Confédération Suisse)

ESQUISSE D'UN CADRE JURIDIQUE POUR LE SECTEUR INFORMEL AU CAMEROUN

VENANT TCHOKOMAKOUA*

I. INTRODUCTION

Le développement des activités informelles est un phénomène social important qui ne manque pas d'interpeller le juriste. Le secteur informel est constitué de l'ensemble des entreprises et opérateurs qui, à l'image de secteur moderne dit formel, offrent des biens et services aux consommateurs sans se conformer aux lois et règlements régissant leurs activités. Ainsi, par rapport aux entreprises commerciales et aux commerçants inscrits au registre du commerce et observant toutes les obligations liées à l'activité commerciale, les vendeurs ambulants, les Bayam Sellam, et les vendeurs à la sauvette sont des commerçants informels. De même, à côté des entreprises de construction et des travaux publics agréées, les tâcherons (maçons, menuisiers, charpentiers, peintres, carreleurs, ferrailleurs ...) non agréés sont des opérateurs informels exerçant dans le domaine de la construction. De même encore, les transporteurs non titulaires de la licence de transport et de la carte bleue sont des transporteurs clandestins ou informels. On peut en dire autant des petites entreprises industrielles, de petites entreprises de confection, des garages et autres ateliers de réparation de machines, des couturiers et mécaniciens isolés, des artisans-fabricants d'objets de toutes sortes destinés à la vente, etc, lorsque ces opérateurs économiques ne sont pas agréés.

Parce que les opérateurs du secteur informel exercent leurs activités en dehors des prescriptions légales et réglementaires, ils sont marginalisés et parfois persécutés par l'autorité publique. Pourtant, de sources concordantes, le secteur informel constitue le principal pourvoyeur d'emplois dans les pays en développement et singulièrement en Afrique Noire. Depuis des années en effet, le secteur moderne (secteur public et privé) n'arrive pas à répondre à l'attente de nos pays en matière d'emploi. Une grande partie de la population active est donc obligée de s'insérer dans le secteur informel qui offre de larges possibilités d'emploi.

Ainsi d'après les estimations, le secteur informel utiliserait entre 30% et 50% de la population active en Côte-d'Ivoire alors que le secteur moderne n'en utilise qu'entre 7% et 9%(2).

* Chargé de Cours à la Faculté de Droit et Science Economique de l'Université de Yaoundé, Chercheur en matière de Travail, d'Emploi et de Relations Professionnelles.

2 Source: Lachaud J.P.: Le Marché du Travail Urbain en Côte-d'Ivoire, Recherche publiée par l'Institut International d'Etudes Sociales de Genève, 1989,95, p.14; Amaffou, G.A.,

Au Cameroun, le Secteur Informel impliquerait 60% et plus de la population active et contribuerait à 40% au P.I.B.(3).

Cette population déjà élevée de la main-d'oeuvre dans le secteur informel ira en s'accroissant avec la crise économique actuelle. Celle-ci entraîne en effet de nombreuses compressions de personnel dans les entreprises privées et publiques en même temps qu'une suspension des recrutements dans le secteur moderne. Les travailleurs licenciés et les jeunes diplômés de tous niveaux sont obligés d'aller gonfler la main-d'oeuvre du secteur informel. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer les diplômés de l'enseignement supérieur dans le transport clandestin, la restauration et le commerce informel.

En tout état de cause et quelle que soit la fiabilité des chiffres avancés par les statistiques, encore empiriques de nos pays, le secteur informel représente un poids économique important qui crée des richesses, distribue des revenus et contribue à la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Il devient dès lors impérieux d'engager une réflexion sérieuse sur la réglementation et l'organisation de ce secteur. L'objectif à atteindre est d'adapter la législation à cette réalité incontournable qu'est le secteur informel. La réalisation de cet objectif est urgente pour plusieurs raisons.

La première raison est que le secteur informel, en tant que principal pourvoyeur d'emplois à l'heure actuelle constitue un véritable stabilisateur social. Il catalyse les énergies et permet d'éviter que les désœuvrés provoquent une explosion sociale. A ce titre, il est temps que le secteur informel cesse d'être marginalisé.

La deuxième raison est que le secteur informel est déjà présenté par les spécialistes comme "l'autre sentier" du développement des pays du Tiers-Monde. L'Institut pour la Liberté et la Démocratie dirigé par Mr. Hernando De Soto a publié en 1987 un ouvrage dans ce sens intitulé "El Otro Sendero" traduit en 1989 en anglais sous le titre "The Other Path". De toute évidence, une bonne organisation du secteur informel peut permettre une meilleure exploitation des ressources humaines disponibles aux fins de développement. Un exemple est fourni par le commerce de Koalack au Sénégal qui tire 50% des ressources de la commune des micro-commerces(4). En

Communication faite en 1989 sur les réformes des politiques dans le secteur informel ivoirien, in Rapport final de la conférence sur le thème Le Secteur Informel, politiques et programmes d'appui, Abidjan, avril 1989, p. 23.

3 Source: Ntangi J. Communication sur la Réforme des Politiques dans le Secteur Informel, Rapport conférence d'Abidjan, 1989, p. 16.

4 Source: Zarour, C.: Communication sur l'expérience en matière de réformes des politiques, in Rapport de la Conférence d'Abidjan, p.25.

effet, la solution de la crise doit impliquer nécessairement la plus grande partie des populations actives à défaut d'impliquer tous les citoyens. Il s'agira de procéder à la démocratisation de l'effort de recherche de solution à la crise économique et de la gestion de l'économie nationale.

La voie pour le développement des pays du Tiers-Monde est désormais indiquée. Il s'agit de s'appuyer sur la plus grande frange de la population active pour démocratiser le développement. Dans ce contexte, on ne peut continuer de marginaliser le secteur informel. Il convient au contraire de corriger d'ores et déjà les mécanismes de marginalisation mis en place depuis des décennies, à savoir entre autres:

- La réglementation rigoureuse des activités industrielles et commerciales;
- la complication des procédures d'import-export;
- l'adoption des mesures douanières exorbitantes;
- la mise en place des systèmes de protection de certaines entreprises industrielles entraînant l'élimination de la concurrence au profit de certains privilégiés et au détriment de la collectivité nationale;
- l'étatisation de certaines activités économiques avec attribution des monopoles aux sociétés d'Etat;
- la main-mise de l'Etat sur le fonctionnement de l'économie par l'institutionnalisation des systèmes d'agrément ou d'autorisation à exercer les activités économiques;
- l'adoption d'une législation sociale peu adaptée aux contraintes économiques (absence de flexibilité);
- l'adoption d'une législation foncière peu propice à l'acquisition de la propriété.

Ces mesures de marginalisation ont favorisé l'émergence d'une petite classe de privilégiés au détriment de la plus grande partie de la population. La crise économique actuelle montre les limites de ce système où tout est conçu en termes de privilèges. On est alors forcé de reconnaître que la démocratisation de l'économie est une dimension importante de la démocratie. Le développement doit être conçu en fonction du plus grand nombre. D'où l'urgence de réformer la législation actuelle pour l'adapter aux nouvelles contraintes économiques de l'heure.

Le réaménagement du cadre juridique de l'économie est une tâche ardue qui sollicite à la fois la volonté politique de l'Etat (I) et la contribution des opérateurs du secteur informel (II).

II. LE ROLE DE L'ETAT.

L'Etat, qui a toujours joué un rôle de premier plan dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie nationale, est appelé à jouer un rôle plus déterminant encore dans la réforme du cadre juridique de l'économie. La réforme préconisée ne peut être immédiatement entreprise que grâce à une politique ferme de l'Etat. Cette volonté politique est d'autant plus indispensable que le nouveau cadre juridique de l'économie implique nécessairement la suppression de la main-mise de l'Etat sur le fonctionnement de l'économie. Il s'agit pour l'Etat d'engager la déréglementation de l'économie (A) et d'assouplir certaines législations (B).

A - LA Déréglementation des Activités Economiques

L'expansion du secteur informel dans notre pays est une conséquence de la rigidité et de l'inaccessibilité des lois et règlements en matière économique. La complexité des conditions à remplir pour accéder au secteur moderne est telle que la plupart des citoyens désireux d'entreprendre en sont exclus.

En effet la création des entreprises industrielles et commerciales apparaît souvent comme une gageuse. La liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier est impressionnante. Les formalités à accomplir sont tellement complexes qu'il faut recourir aux spécialistes notamment les notaires, les avocats ou les conseils juridiques pour les réaliser. Le recours à ces spécialistes augmente le coût de la constitution des entreprises.

De plus lorsque le dossier est constitué, l'entreprise ne peut démarrer ses activités qu'après l'obtention d'un agrément et l'autorisation de l'administration.

L'agrément et l'autorisation relèvent souvent du pouvoir discrétionnaire de l'administration qui peut les accorder ou

les refuser. En cas de refus, les promoteurs du projet ne peuvent pas ouvrir l'entreprise. L'accord n'intervient dans la plupart des cas qu'après de long mois ou des années, à la suite de nombreuses "démarches" des promoteurs auprès des responsables de l'administration à tous les niveaux.

Toutes ces complications procédurières découragent un grand nombre de promoteurs qui sont alors contraints d'abandonner la voie du secteur formel. Ils recourent alors au secteur informel qui leur permet d'exercer leurs activités en marge de la réglementation. Le secteur informel s'est ainsi accru d'année en année et fini par devenir le secteur le plus prépondérant.

Face à l'impératif de réorganisation de l'économie pour répondre aux défis de l'heure, la déréglementation apparaît comme une panacée. Elle permet aux opérateurs du secteur informel d'exercer leurs activités dans la légalité. Il s'agit de favoriser l'initiative privée en protégeant la liberté d'entreprendre contre les obstacles juridiques d'une part et de bannir les barrières administratives d'autre part.

D'ores et déjà, la déréglementation de l'économie n'est pas étrangère aux préoccupations de l'économie camerounaise. Depuis 1990, des lois et décrets consacrent, bien que timidement encore, la déréglementation. Ainsi, la loi fondamentale n° 90/031 du 10 août 1990, portant sur l'activité commerciale au Cameroun dispose en son article 4 que toute personne physique ou morale est libre d'entreprendre une activité commerciale au Cameroun, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur. Ce texte pose clairement le principe de la liberté d'entreprise. Seule la conformité aux lois et règlements en vigueur ainsi que les pratiques administratives découragent au contraire la liberté d'entreprendre. Ainsi convient-il de modifier la réglementation actuelle pour l'adapter à la libéralisation.

Quelques textes, peu nombreuses encore, allègent considérablement les procédures administratives. Dans l'ensemble, ces textes impartissent un délai à l'autorité administrative pour se prononcer sur la demande du promoteur. Passé le délai prévu, l'autorisation est réputée accordée. Ces mesures constituent un progrès considérable mais ne concernent que les professions libérales (lois n° 90/33 à 90/41), les établissements de crédits (loi n° 90/019 et décrets n° 90/1471), l'activité d'assurance (loi n° 90/025 et décret n° 90/1472), le transport routier (loi n° 90/030 et décret n° 90/1466) et l'exploitation des débits de boisson (décret n° 90/1483). La plupart des activités économiques impliquées dans le Secteur Informel ne font pas encore l'objet de cette réglementation libérale, ce qui soumet les opérateurs du Secteur Informel qui veulent se reconvertir dans le secteur moderne aux contraintes procédurières.

La libéralisation annoncée par ces textes récents doit être étendue à l'ensemble des activités économiques. Elle doit être assortie de sanctions contre les autorités administratives indécisives qui tenteraient de la paralyser. L'Inspection Générale de l'Etat pourrait être spécialement chargée de contrôler l'administration dans l'accomplissement de ses tâches économiques.

En fin de compte, la déréglementation n'implique pas une élimination pure et simple de la réglementation, mais seulement une réforme de celle-ci. Dans certains cas, l'assouplissement de la législation en vigueur sera suffisant.

B - L'Assouplissement de Certaines Législations

Certaines lois particulières ont une influence directe sur l'économie. Il s'agit entre autre des lois sur les impôts et taxes, sur la douane, sur l'import-export et sur le contrat de travail. Ces lois doivent être modifiées dans un sens plus libéral pour permettre le développement de l'économie.

Ainsi en ce qui concerne les lois instituant les impôts et taxes diverses, l'expérience montre qu'une forte pression fiscale constitue un frein au développement économique. De lourds impôts étouffent l'effort d'expansion des entreprises. Ceci est vrai pour le secteur formel comme pour le secteur informel. Pour ce dernier secteur, la pression fiscale brise son ambition d'accéder au secteur formel. On sait en effet que le secteur informel constitue une passerelle pour le secteur moderne. Plus l'activité de l'opération informel se développe, plus il aspire à se reconvertir au secteur moderne. La plupart des opérateurs du secteur formel ont un parcours qui part du secteur informel. Une bonne politique fiscale doit donc ménager le secteur informel qui est le support de l'économie moderne. Elle devra être dégagée à la suite d'une concertation entre l'autorité publique et les opérateurs du secteur informel organisés en associations ou en coopératives (voir infra, II A).

S'agissant des lois sur la douane et l'import-export, il faut relever qu'aucune économie ne peut prospérer si elle est repliée sur elle-même. Les marchés extérieurs favorisent une meilleure commercialisation des produits fabriqués par les entreprises locales dont le développement est assuré pour satisfaire la clientèle interne et étrangère. De même la libéralisation des importations est un facteur de l'expansion des entreprises locales qui ont besoins d'acheter à l'extérieur les biens d'équipement et même les matières premières. Les tarifs de douane exorbitants augmentent les coûts de production des entreprises et les rendent moins compétitives face à la concurrence internationale. Par ailleurs, une mauvaise politique douanière favorise l'importation frauduleuse de certains produits par les opérateurs du secteur informel.

Les entreprises locales subissent alors une concurrence périlleuse qui peut être fatale pour leur survie. Ainsi plus les lois sur la douane et l'import-export sont rigides, plus le secteur informel développe les moyens de contournement de la législation. Une telle situation diminue les recettes d'exportation et fragilise l'économie nationale.

S'agissant du droit de travail, sa rigidité freine le développement de la main-d'oeuvre salariée au profit du développement de la main-d'oeuvre dans le secteur informel. Ainsi la rigidité des règles concernant les salaires, la durée du travail et le licenciement limite le recrutement des salariés dans le secteur moderne. Les travailleurs sont alors obligés de se réfugier dans le secteur informel où il n'est pas fait application du droit de travail. Dans le secteur informel en effet, la main-d'oeuvre est en grande partie constituée par les membre de famille et les apprentis. Ceux-ci ne sont pas régis par le droit du travail. Les opérateurs du secteur informel ne recourent à la main-d'oeuvre salariée que lorsque leurs activités prennent de l'envergure. Mais ici, la liberté de recrutement et de licenciement est la règle. En plus, le salaire du personnel est fonction des résultats obtenus, ce qui constitue un facteur de rentabilité et de performance. Dans ce contexte la durée légale de travail prévue par le code du travail devient inopérante. Il en est de même du repos hebdomadaire et des congés payés.

Le secteur informel se caractérise donc par la flexibilité des conditions de travail en son sein. Cette flexibilisation des conditions de travail doit être étendue au secteur moderne pour relancer les recrutements dans ce secteur.

En conclusion la prise en compte du secteur informel est une nécessité de notre économie. La dynamisation de ce secteur passe par une déréglementation de l'économie et par un assouplissement des lois ayant une emprise sur l'économie. Mais ces objectifs ne peuvent pas être atteints sans la participation des opérateurs du secteur informel eux-même.

III. CREATION DES CADRES INSTITUTIONS PAR LES OPERATEURS INFORMELS

Les opérateurs du secteur informel doivent être amenés à prendre conscience de leur rôle dans le développement de l'économie et de la société camerounaise. Ils constituent une force qui ne peut être exploitée à bon escient que s'ils sont organisés. D'où la nécessité de mettre en place des cadres institutionnels du Secteur Informel (A). Ces institutions seraient investies de missions importantes (B).

A - Création des Cadres Institutionnels par les Opérateurs Informels.

Malgré son poids économique important, le secteur informel est resté marginalisé dans notre société. Cette situation dénote de la grande faiblesse des opérateurs informels en face de l'administration et du secteur moderne. Au moment où l'on cherche à intégrer le secteur informel au circuit économique normal, il faut tenter de regrouper

les opérateurs informels autour des métiers, c'est-à-dire en fonction de la spécificité de leurs activités.

Ces regroupements qui peuvent prendre la forme des Associations ou surtout des coopératives de métiers, doivent être enregistrés et gérés par les opérateurs eux-mêmes. On pourrait ainsi créer des coopératives ou des associations des vendeurs, des garagistes, des couturiers, des promoteurs de la petite industrie artisanale, des tâcherons, des laveurs, etc...

Les institutions ainsi mises en place jouiraient de l'autonomie financière et leurs ressources pourraient être constituées des cotisations de leurs membres, des subventions, dons et legs de l'Etat, des ONG ou des bienfaiteurs. Elles seraient gérées par les organes démocratiquement élus par les autres membres et responsables devant eux. L'Etat pourrait contribuer à la formation des gérants de coopératives de métiers dans le domaine de la gestion et de l'administration.

L'ensemble des coopératives ou des associations des métiers pourraient contribuer à la mise en place d'une structure de coordination pour superviser les actions communes. Une telle structure existe déjà en Côte-d'Ivoire et s'appelle Comité Nationale des Opérateurs du secteur informel (NONOSI).

B - Les Missions des Coopératives des Métiers et de la Coordination.

Les coopératives de métiers doivent remplir une triple mission: une mission de représentativité, une mission économique et une mission de discipline générale.

1. Mission de Représentation

Cette mission incombe essentiellement à la structure de coordination. En effet les représentants des divers métiers délégués à la coordination constituent les porte-parole des différents opérateurs du secteur informel. Ils deviennent ainsi des interlocuteurs de pouvoirs publics dans la négociation des différentes lois applicables au Secteur Informel. Ils représentent également le Secteur Informel dans les forums d'échanges et de discussions organisés sur l'économie informelle. Ils défendent les intérêts des opérateurs du secteur informel.

2. Mission de Discipline Générale

Cette mission est importante. Les opérateurs du secteur informel doivent être constamment informés de tous les lois et règlements régissant leurs activités. Les res-

pensables de leurs organisations doivent veiller à ce que les intéressés honorent les obligations attachées à leurs activités et respectent la réglementation.

On accuse souvent le secteur informel de faire une concurrence déloyale au secteur moderne. L'accusation est en partie fondée. Certains opérateurs du secteur, notamment les vendeurs ambulants ou à la sauvette, s'installent devant les fonds de commerce enregistrés et vendent les mêmes produits. Il y a là manifestement concurrence déloyale. L'objectif à atteindre par les organisations du secteur informel est d'imposer un minimum de discipline à leurs membres de telle sorte que l'exploitation de leurs activités ne soit pas source de désordre. Les associations du secteur pourraient d'ailleurs solliciter de l'autorité administrative des endroits appropriés pour l'exercice de leurs activités. Mais c'est déjà là une de ses missions économiques.

3. Mission Economique

La mission économique des coopératives des métiers du secteur informel revêt plusieurs dimensions. Elle est de loin la plus importante.

Les institutions du secteur informel peuvent ainsi négocier avec les pouvoirs pour obtenir dans les villes des emplacements leur permettant d'exercer leurs activités en toute quiétude. Ces endroits seront aménagés par leur soins grâce à la contribution de chaque opérateur. Le regroupement des opérateurs dans des endroits identifiés permet de résoudre à la fois le problème de concurrence déloyale et le problème de la fiscalité.

Les coopératives des métiers peuvent également aménager des structures d'épargne et de crédit. En ce qui concerne l'épargne, ils peuvent s'organiser en tontines et cotisations de toute sorte pour réaliser des activités. Ils peuvent octroyer des crédits à leurs membres à partir des sommes collectées. Ils peuvent même devenir des intermédiaires entre le secteur informel et les banques en faisant des dépôts auprès des banques et en cautionnant leurs membres qui sollicitent un crédit auprès des banques commerciales.

Ces coopératives peuvent enfin entreprendre toutes actions de formation au profit de leurs membres pour leur inculquer des méthodes modernes de gestion pour la rentabilité de leurs activités.

Telles sont les premières réflexions suscitées par la recherche d'un cadre juridique du secteur informel. Les suggestions émises dans la présente étude méritent ultérieurement un examen plus approfondi. Mais elles peuvent d'ores et déjà permettre

d'amorcer l'organisation du secteur informel autour d'une réglementation adaptée aux réalités de ce secteur et aux contraintes de l'économie nationale et autour des institutions représentatives des opérateurs du secteur informel.

TECHNIQUES D'EVALUATION DU SECTEUR INFORMEL

CHANTAL WATAT*

INTRODUCTION

La quantification de l'économie non officielle est confrontée à un problème fondamental à savoir mesurer les activités qui ne sont pas enregistrées par les statistiques existantes.

Une quantification directe de l'économie est dans ces conditions impossible, parce qu'il n'est pas possible de cerner avec exactitude la taille de l'économie non officielle. C'est ainsi que diverses méthodes d'évaluation indirecte de l'économie non officielle ont été développées. Ces méthodes indirectes tentent d'approcher l'économie non officielle par les traces qu'elle laisse dans d'autres sphères de l'activité économique.

Ces méthodes ont une caractéristique commune, celle d'arriver à l'évaluation de l'économie non officielle par l'intermédiaire de l'analyse des grandeurs macro-économiques ou d'un certain nombre de ratios qui en découlent.

Dans cet ordre d'idées, deux concepts majeurs peuvent être identifiés.

1. L'EVALUATION A L'AIDE DES INDICATEURS

Plusieurs approches peuvent être relevées de cette évaluation:

1.1. L'Approche des Comptes Nationaux

Cette approche se fonde sur deux définitions différentes de l'économie non officielle. D'une part celle qui se réfère à l'évasion fiscale comme la cause la plus importante de l'existence et de l'évolution des activités non officielles. D'autre part, celle qui se concentre sur les insuffisances des dépenses faites sur tous les biens et services produits dans une économie.

1.2. L'Approche de la Vitesse de Circulation de la Monnaie Fiduciaire

Cette méthode développée par GUTMANN fait partie d'un ensemble de techniques que l'on nomme approches monétaires de l'évolution de l'économie non officielle. Ces

* Centre de Recherche en Economie Appliquée

approches se fondent sur l'hypothèse commune selon laquelle les transactions qui se déroulent dans l'économie non officielle se font à l'aide de la monnaie fiduciaire ou en d'autres termes à l'aide des "espèces".

L'approche de GUTMANN se fonde en particulier sur quatre hypothèses(2).

i) Les transactions qui ont lieu dans l'économie non officielle se font uniquement par l'intermédiaire des "espèces". C.à.d. $CC = CCof + CCsi$.

ii) Il existe une période de référence au cours de laquelle aucune activité non officielle n'est observée;
c.à.d. $CC = 0$.

iii) Le rapport de la monnaie fiduciaire aux dépôts à vue reste constant au cours du temps si l'influence de l'économie non officielle est existante;

iv) La vitesse de circulation de la monnaie dans l'économie officielle et non officielle sont identiques.

A la suite de ces hypothèses, la taille de l'économie non officielle est déterminée de la manière suivante:

$$CC = CCof + CCsi$$

avec :

CC : quantité de monnaie hors banque

CCof : monnaie fiduciaire nécessaire pour faire les transactions dans l'économie officielle.

CCsi : monnaie fiduciaire nécessaire pour faire les transactions dans l'économie non officielle.

Cette méthode développée par FEIGE part de l'hypothèse selon laquelle presque toutes les transactions économiques tant "régulières" qu'"irrégulières" sont effectuées par l'intermédiaire de la monnaie(3).

Dans l'approche transactionnelle, FEIGE postule qu'il existe une relation fixe entre volume de transactions et le revenu national selon l'équation d'échange de Irving FISHER: $MV = PT$

avec M = quantité de monnaie $M1$ ou $M1 = CC + DD$

2 Cf. GUTMANN P.M., The Subterranean Economy, in Financial Analyst's Journal, Nov./Dec. 1978, p. 26-34

3 cf. FEIGE E.L., How Big is the Irregular Economy?, in Challenge, Nov./Dec. 1979, p. 5-13

V: Vitesse de circulation de la monnaie

P: Indice des prix de l'ensemble des transactions

T: Volume des transactions

CC: Monnaie fiduciaire

DD: Dépôts à vue.

L'ensemble des transactions étant financé par la monnaie fiduciaire et les dépôts à vue, on a:

$$PT = Vc.CC + Vd.DD$$

Vc = Vitesse de circulation de la monnaie fiduciaire

Vd = Vitesse de circulation des dépôts à vue

La croissance de l'économie non officielle est déterminée à partir du rapport:

$\frac{PT}{PY}$

--

$\frac{PY}{PY}$

P: Indice des prix des biens nouvellement produits

Y: revenu national réel.

La taille de l'économie non officielle se détermine de la manière suivante:

$$SIt = Rt - PYt$$

avec $Rt = (\text{revenu officiel}) + (\text{revenu généré dans le secteur informel})$

1.4. L'Approche du Marché de Travail

Le point de départ de ce concept est l'hypothèse selon laquelle, il existe un taux d'emploi "normal" constant. Toute déviation du taux d'emploi officiel de ce taux normal serait alors imputable aux activités du secteur non officiel.

2. L'EVALUATION A L'AIDE DES MODELES EXPLICATIFS

Dans cette approche on suppose qu'il existe une "Théorie de l'économie non officielle" de sorte que cette économie peut être délimitée par l'intermédiaire de ses déterminants.

Deux principales approches peuvent être identifiées dans ce type de modèles. Il s'agit en particulier de l'approche de la demande de monnaie fiduciaire d'une part, et celle de la "modélisation souple" d'autre part.

2.1. L'Approche de la Demande de Monnaie Fiduciaire

Développée par Vito TANZI, cette approche est en réalité une extension de l'approche de la vitesse de la circulation de la monnaie fiduciaire(4).

L'hypothèse retenue ici est aussi celle selon laquelle les activités du secteur non officiel sont financées à l'aide de la monnaie fiduciaire et que la vitesse de circulation de la monnaie dans l'économie officielle et non officielle sont identiques.

Afin d'éliminer les processus de substitution entre les dépôts à vue et dépôts à terme comme variables explicatives, le ratio monnaie fiduciaire est défini comme rapport de la monnaie fiduciaire à la quantité de monnaie M2, avec:

$$M2 = CC + DD + TT ;$$

CC = monnaie fiduciaire

$$= M1 + TT$$

M2 = Quantité de monnaie M2

DD = dépôts à vue

TT = dépôts à terme

Les variables explicatives de la demande de monnaie fiduciaire sont déterminées par le biais d'une régression multiple:

$$(CC/M2)_t = a_0 + a_1 y_t + a_2 i_t + a_3 T_t + A_4 P_t$$

avec y = revenu réel

i = taux d'intérêt sur les dépôts à terme

T = charges fiscales

P = rapport de l'indice des prix de détail à celui du déflateur du PIB

Les constantes sont: $a_1 < 0$; $a_2 < 0$; $a_3 > 0$; $a_4 > 0$

4 cf. TANZI V. Underground Economy and Tax Evasion in the United States: Estimates and Implications, in TANZI V. The Underground Economy in the USA and Abroad, Lexington, 1982, p. 69-92.

A partir de cette équation, il est possible de déterminer la quantité de monnaie fiduciaire qui finance les activités non officielles et partant, l'évolution de ce secteur.

2.2. L'Approche de la "Modélisation Souple"

Développée par FREY, WECK et POMMERHNE, elle considère comme variables explicatives de l'économie non officielle les grandeurs suivantes:(5)

(1)-charges fiscales et sécurité sociale;

(2)-disponibilité à payer les impôts;

(3)-ampleur de la réglementation étatique;

(4)-taux d'emploi

(5)-honoraires hebdomadaires de travail dans l'économie officielle;

(6)-effets de structure (par ex. la proportion de travailleurs immigrés dans l'offre globale de main d'oeuvre).

Ces diverses variables sont incluses dans une régression multiple en vue de déterminer la taille de l'économie non officielle.

Cette approche englobe de manière prioritaire les activités de l'économie souterraine, mais inclut aussi à travers les variables du marché de travail, les activités domestiques ou typiquement informelles.

Tous les modèles d'évaluation devraient avoir pour objectif d'aider à la prise de décision en matière de politique macro ou micro-économique. On pense ici surtout au rôle quantitatif du secteur non officiel comme moyen de stabiliser la conjoncture économique en remplissant notamment une fonction anticyclique.

3. RAISONS APPARENTES DE L'EVOLUTION DES ACTIVITES INFORMELLES

L'existence et la croissance du secteur informel sont dues de manière générale à la politique économique adoptée par divers pays.

Quand on parle des raisons qui peuvent avoir poussé les agents économiques à s'implanter dans ce secteur, on voit tout de suite les contraintes d'ordre institutionnel:

5 Cf. FREY B.S./WECK H./POMMERHNE W.W., Has the Shadow Economy Grown in Germany?, An Explanatory Study, in Weltwirtschaftliches Archiv, Nr.118, 1982, p.449-524.

L'environnement économique général, le cadre juridique et la lourdeur administrative et les contraintes d'ordre structurel, le problème du système financier, tontines(6). D'après des études menées on a pu constater que ce phénomène touche 48% de la population totale et dégage plus de la moitié des ressources de financement des PME avec création d'emplois à l'appui; problème de la main d'oeuvre spécialisée et celle de la place du secteur rural.

En vue de formaliser l'existence et plus particulièrement, l'évolution du secteur informel au Cameroun, il est nécessaire de recourir à certains concepts économiques susceptibles d'aider à identifier les principales variables représentatives des contraintes d'ordre institutionnel d'une part et des contraintes d'ordre structurel d'autre part. Il en est aussi des concepts économiques des coûts de transactions et des coûts d'opportunité(7).

3.1. Les Contraintes d'Ordre Institutionnel et les Coûts de Transactions

Dans le cas du Cameroun, plusieurs contraintes d'ordre institutionnel ont été identifiées parmi lesquelles certaines semblent à mieux d'expliquer l'évolution du secteur informel. Ainsi en est il de la bureaucratie et du cadre réglementaire.

3.2. Les Contraintes d'Ordre Structurel et les Coûts d'Opportunité

De ces contraintes, on peut retenir que l'économie camerounaise peut être qualifiée "d'économie dualiste" à savoir d'une part une économie structurée, et d'autre part une économie non structurée.

En vue d'intégrer ces diverses contraintes, qui favorisent l'existence ou la croissance des activités informelles, dans le cadre analytique, il est nécessaire de s'appuyer sur une démarche théorique susceptible de permettre l'identification d'une variable pouvant représenter de manière significative les principales contraintes qui ont été retenues.

Les études sont en cours en vue de formaliser au plan macro-économique l'importance du secteur informel dans l'économie camerounaise.

Au vu de quelques résultats préliminaires et des approches théoriques présentées ci-dessus, notamment les contraintes d'ordre institutionnel et les contraintes d'ordre

structurel pour lesquelles il convient d'identifier des variables représentatives fiables. A ce titre, quelques propositions préliminaires peuvent être formulées.

4. QUELQUES PROPOSITIONS PRELIMINAIRES

En vue de réguler l'activité économique lorsqu'il existe un secteur informel plus ou moins dynamique, il ne serait pas trop osé de faire quelques propositions dans le but de contrecarrer ou d'aplanir ces difficultés.

4.1. C'est ainsi qu'au niveau des contraintes d'ordre institutionnel qui, entravent particulièrement la mise en oeuvre d'une politique budgétaire efficace, les propositions suivantes peuvent être formulées:

4.1.1. La Déréglementation

Elle consiste à revoir toutes les lois et règlements qui entravent un libre déroulement des activités économiques, en tant qu'elles accroissent les coûts de transaction à un niveau prohibitif. L'objectif premier d'une déréglementation devrait être une réduction importante des coûts de transaction.

4.1.2. Une Nouvelle Définition du Rôle de l'Etat dans l'Activité Economique

Au regard de ce qui vient d'être évoqué, le rôle de l'Etat devrait se limiter prioritairement:

- à la définition des "règles du jeu" valables pour tous les opérateurs économiques;
- à la production des biens collectifs;
- à une régulation de l'activité économique sous-tendue par les règles du jeu préalablement établies et acceptées des opérateurs économiques.

4.2. - Au Niveau des Contraintes d'Ordre Structurel

Les mesures susceptibles de freiner l'expansion du secteur informel et rendre le mécanisme de l'ensemble des activités économiques plus efficient devraient porter en priorité sur les points suivants:

6 Cf. WATAT.C., L'Evaluation Economique du Secteur Informel, Mémoire de Maîtrise en Sciences Economiques, Université de Yaoundé, Oct. 1990, p.64-79

7 Cf. la contribution de Dr. habil. S. NGOGANG dans cet ouvrage.

4.2.1. La Libération des Taux d'Intérêt qui jusqu'à présent sont fixés par l'autorité monétaire. Même si une telle libération est susceptible d'accroître les tensions inflationnistes comme ça a été le cas dans certains pays de l'Amérique Latine.

4.2.2. La Création d'un Marché Monétaire et d'un Marché Financier: Cette idée, lancée officiellement en 1986, n'a jusqu'alors pas encore vu le jour.

4.2.3. L'Extension du Réseau Bancaire: Une telle mesure serait aussi susceptible d'accroître l'efficacité de l'intermédiation financière. Cependant il ne s'agit pas de multiplier les agences des grandes banques nationales, mais plutôt permettre la création des petites institutions financières à vocation régionale, départementale et axées sur les opérations spécifiques en milieu urbain et rural.

BIBLIOGRAPHIE

1 - FEIGE, E.L., How Big is the Irregular Economy? in Challenge, Nov./Dec. 1979, p. 5-13.

2 - FREY, B.S./WECK H./POMMERHNE W.W., Has the Shadow Economy Grown in Germany ? An Explanatory Study, in Weltwirtschaftliches Archiv, Nr. 118, 1982, p. 449-524.

3 - GUTMANN, P.M., The Subterranean Economy, in Financial Analyst's Journal, Nov./Dec. 1978, p.26-34.

4 - TANZI V., The Underground Economy and Tax Evasion in the United States: Estimates and Implications in V. TANZI, The Underground Economy in the USA and Abroad, Lexington 1982, p. 69 - 92.

6 - WATAT C., L'Evaluation Economique du Secteur Informel, Mémoire de Maîtrise en Sciences Economiques, Université de Yaoundé, Oct. 1990